



# T651.3

**Communauté tarifaire neuchâteloise ONDE VERTE**

Nouvelle édition : 13.12.2020

## Modifications valables à partir du 13.12.20

Chiffre	Modifications
<b>Généralités</b>	Le groupe client « Junior » est divisé en « Enfant de 6 à 15.99 ans » et Jeune « de 16 à 24.99 ans »
<b>3.8 Remboursement</b>	Report aux conditions du T600.9
<b>Annexes 2 et 4</b>	Actualisées.

## Table des matières

0	REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	4
1	CHAMP D'APPLICATION .....	6
2	DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....	7
3	ASSORTIMENT ET VALIDITÉ DES TITRES DE TRANSPORT COMMUNAUTAIRES .....	9
4	TITRES DE TRANSPORT COMMUNAUTAIRES COMPLÉMENTAIRES.....	16
5	TITRES DE TRANSPORT NATIONAUX ET FACILITÉS DE TRANSPORT .....	17
6	VOYAGEURS SANS TITRE DE TRANSPORT VALABLE.....	18
7	GESTION ET EXPLOITATION DES DONNÉES .....	19
8	PRIX .....	19
9	DISPOSITIONS POUR LES ANNONCES DE GROUPES.....	23
10	ANNEXES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

## 0 Remarques préliminaires

### 0.1.1 Généralités

- 0.1.1.1 Dans la règle, seuls les titres de transport communautaires sont délivrés pour les déplacements entièrement situés à l'intérieur du périmètre de la Communauté tarifaire neuchâteloise (ci-après appelée «CTNE») (champ d'application chapitre 1.1). Pour le reste, il sera vendu un titre de transport selon les dispositions tarifaires du Service direct.
- 0.1.1.2 La Loi sur le transport de voyageurs (LTV 745.1), l'Ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV 745.11) ainsi que les Dispositions tarifaires accessoires communes (T600 DTAC) prévalent.
- 0.1.1.3 En l'absence de dispositions mentionnées dans le présent tarif, les prescriptions et les tarifs nationaux font foi, notamment :
- T600 DTAC Dispositions tarifaires accessoires communes du Service Direct et des communautés participantes
  - T601 Tarif général des voyageurs
  - T602 Bagages
  - T639 Dispositions concernant les facilités de voyage du personnel
  - T650 Tarif des abonnements de parcours
  - T652 Tarif des cartes multicourses
  - T654 Tarif des abonnements généraux, abonnements demi-tarif, abonnement seven25 et offres supplémentaires
  - T657 Tarif des abonnements modulables
  - T673 Offer Swizerland – Swiss Travel System
  - P507 Réservation de places pour les groupes
  - P520 Prescriptions concernant les transports militaires, la protection civile et le service civil
  - P545 Prescriptions concernant les moyens de paiement
  - P570 Prescriptions concernant la vente dans le Service Direct des voyageurs

#### 0.1.1.4 Abréviations :

ADT	Abonnement demi-tarif
AG	Abonnement général
CMC	Carte multicourses
Code FQ	Codes inscrits sur les titres de transport et nécessaires pour les enquêtes de consommation
CTNE	Communauté tarifaire neuchâteloise (ONDE VERTE)
ET	Entreprise de transport public
E-Ticket	Billet électronique
FVP	Facilités de voyage du personnel
KUBA	Banque centrale de données sur la clientèle des TP en Suisse
LTV	Loi fédérale sur le transport des voyageurs
OFT	Office fédéral des transports
OTV	Ordonnance fédérale sur le transport des voyageurs
PXXX	Prescriptions nationales selon leur numérotation
CAPRE	Système de réservation pour les groupes (Capacity and Reservations)
PP	Billet passe-partout
SD	Service direct (assortiment national des titres de transport)
STS	Swiss Travel System
SwissPass	Support muni d'une puce RFID pour le référencement des titres de transport ONDE VERTE
TP	Transports publics
T6XX	Dispositions tarifaires selon leur numérotation
UTP	Union des transports publics

## 0.1.2 Définitions

- 0.1.2.1 **Communauté tarifaire neuchâteloise (CTNE ONDE VERTE)**  
La CTNE est une communauté tarifaire intégrale. Elle est l'union de plusieurs ET d'une région pour la création de tarifs et de titres de transport communs reconnus mutuellement dans le périmètre défini par le plan de zones en Annexe 1 du présent tarif. Les entreprises de transport concernées sont indiquées dans le chapitre 1.1 du champ d'application.
- 0.1.2.2 **Prix entier**  
Billets et cartes journalières : dès 16 ans révolus
- 0.1.2.3 **Prix réduit ½**  
Billets et cartes journalières : enfants de 6 à 15,99 ans ou de moins de 6 ans voyageant non accompagnés, titulaires d'un abonnement demi-tarif, ainsi que les chiens et les petits animaux, les vélos et autres ayant droit selon T600 DTAC
- 0.1.2.4 **Adulte**  
Abonnement dès 25 ans révolus jusqu'à 63,99 ans pour les femmes et jusqu'à 64,99 ans pour les hommes.
- 0.1.2.5 **Enfant**  
Les enfants de 6 à 15,99 ou de moins de 6 ans voyageant non accompagnés obtiennent des abonnements au prix « Enfant/Jeune ».
- 0.1.2.6 **Jeune**  
Les jeunes de 16 à 24,99 ainsi que les chiens et les petits animaux obtiennent des abonnements au prix « Enfant/Jeune ».
- 0.1.2.7 **Senior**  
Les femmes dès 64 ans et les hommes dès 65 ans obtiennent des abonnements au prix « Senior ».
- 0.1.2.8 **Transmissible**  
Abonnement au porteur quel que soit l'âge du voyageur.
- 0.1.2.9 **Arrêts**  
Sont considérés comme « arrêts » tous les arrêts des transports publics, qu'ils soient desservis ou non.
- 0.1.2.10 **Titres de transport communautaires**  
Tous les titres de transport émis selon le présent tarif.
- 0.1.2.11 **Abonnement demi-tarif**  
L'ADT donne le droit d'acheter des titres de transport individuels à prix réduit ½ à l'intérieur du périmètre communautaire.
- 0.1.2.12 **Abonnement général**  
L'AG donne droit au libre parcours sur l'ensemble du périmètre communautaire.

## 1 Champ d'application

### 1.1 Entreprises de transport participantes

Initiales	Codes ET	Nom de l'entreprise de transport	Lignes	Classe
BLS SA	034	BLS-bn	Lignes définies selon plan des zones	1, 2
CFF	011	Chemins de fer fédéraux suisses	Lignes définies selon plan des zones	1, 2
CJ	043	Chemins de fer du Jura	Lignes définies selon plan des zones	1,2
CJ Auto	833	Automobiles CJ	Lignes définies selon plan des zones A l'exclusion de la ligne 22.121 St-Imier - Savagnières - Chasseral	2
PAG	801	PostAuto AG (CarPostal SA)	Lignes définies selon plan des zones	2
TPF	053	Transports publics fribourgeois SA	Lignes définies selon plan des zones	1, 2
TRN-tn	153	Transports Publics Neuchâtelois SA (transN)	Réseau entier	2
TRN-Autorvt	796	Transports Publics Neuchâtelois SA	Lignes définies selon plan des zones (Parcours suisse uniquement)	2
TRN-Autovr	156	Transports Publics Neuchâtelois SA	Réseau entier	2
TRN-cmn	044	Transports Publics Neuchâtelois SA	Réseau entier	2
TRN-rvt	073	Transports Publics Neuchâtelois SA	Réseau entier	1, 2
TRN/tc	792	Transports Publics Neuchâtelois SA	Réseau entier	2

## 1.2 Zones de chevauchement avec d'autres Communautés tarifaires

- 1.2.1.1 Les zones 42 (avec Vagabond) et 65 (avec LIBERO) sont des zones de chevauchement sans primauté tarifaire de la CTNE.

Pour les relations entièrement comprises dans les zones de chevauchement énumérées ci-dessous, les tarifs suivants s'appliquent :

Zone ONDE VERTE	Zone VAGABOND	Tarif abonnements	Tarif billets
42	42	VAGABOND	SD

Pour les relations en provenance ou à destination de la zone 42 dans le périmètre de la CTNE, le tarif ONDE VERTE s'applique pour les abonnements et le tarif du SD s'applique pour les autres titres de transport.

Zone ONDE VERTE	Zone LIBERO	Tarif abonnements	Tarif billets
65	314	LIBERO	LIBERO

Pour des relations en provenance ou à destination de la zone 65/314 dans le périmètre de la CTNE, le tarif ONDE VERTE s'applique.

- 1.2.1.2 Sur les relations comprises exclusivement entre Lignières et Le Landeron, le tarif ONDE VERTE s'applique.

## 2 Dispositions générales

### 2.1 Généralités

- 2.1.1.1 Les titres de transport ONDE VERTE permettent de voyager pendant leur durée de validité, dans les zones tarifaires achetées. Ils sont valables pour toutes les courses prévues à l'horaire et pour les services à la demande (avec supplément). Des dispositions particulières s'appliquent aux billets court parcours.
- 2.1.1.2 Tous les titres de transport reconnus valables sur une ligne régulière, le sont également sur les services de substitution permanents ou temporaires. En cas de rupture de correspondance, la durée de validité du titre de transport est prolongée afin de permettre la fin du voyage.
- 2.1.1.3 Le prix des titres de transport, excepté le billet court parcours est déterminé par le nombre de zones parcourues y compris la zone de départ. Les prix figurant au chapitre 8 du présent tarif, sont applicables.
- 2.1.1.4 Pour les titres de transport à l'unité, l'achat de 10 zones correspond à toutes les zones du périmètre de la CTNE, excepté la zone 42. Un abonnement 5 zones donne droit à toutes les zones du périmètre de la CTNE.
- 2.1.1.5 La durée de validité commence dès l'émission ou l'oblitération du titre de transport. Le déplacement doit être terminé dans les limites de la durée de validité du titre de transport, sauf exception de l'art. 2.1.1.2.
- 2.1.1.6 Les voyageurs ont l'obligation de posséder un titre de transport valable.
- 2.1.1.7 **Enfants jusqu'à 5,99 ans**  
Les enfants jusqu'à 5,99 ans voyagent gratuitement s'ils sont accompagnés par un titulaire d'un titre de transport valable. Au maximum, 8 enfants jusqu'à 5,99 ans voyagent gratuitement par accompagnateur muni d'un titre de transport valable. Tout enfant supplémentaire doit être en possession d'un titre de transport valable et paie le tarif réduit. Pour le surplus, les dispositions relatives au transport des enfants stipulées dans le T600 DTAC s'appliquent. Sont considérées comme personnes accompagnant des enfants de moins de 6 ans celles qui peuvent en assumer la garde. Lorsque la fonction d'accompagnant est confiée à des enfants, ceux-ci devraient être capables de discernement et âgés de 12 ans au minimum pour max. 4 enfants ou de 16 ans pour max. 8 enfants.
- 2.1.1.8 **Modification de l'offre**  
Les entreprises ne prennent aucun engagement de maintenir l'horaire et les arrêts existants lors de l'émission des titres de transport.

## 2.2 Classe

- 2.2.1.1 La plupart des titres de transport peuvent être émis en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe au tarif entier ou au tarif réduit ; mais, seules certaines entreprises proposent de la 1<sup>ère</sup> classe (voir champ d'application 1.1). Lors de l'achat d'un titre de transport 1<sup>ère</sup> classe, il est de la responsabilité du voyageur de s'assurer que les entreprises de transport desservant son parcours proposent des voitures/compartiments de 1<sup>ère</sup> classe (les moyens de distributions n'effectuent pas ce contrôle).
- 2.2.1.2 Avec un titre de transport valable pour la 2<sup>ème</sup> classe, il est possible d'acheter un titre de transport appelé «surclassement», permettant d'accéder à la 1<sup>ère</sup> classe. La plupart des titres de transport peuvent être surclassés pour un nombre de zones identiques ou inférieures.
- 2.2.1.3 Dans les cas où aucun véhicule de 1<sup>ère</sup> classe ne circule, la validité d'un titre de transport de 1<sup>ère</sup> classe est limitée à la 2<sup>ème</sup> classe sans que son titulaire puisse prétendre à un remboursement.

## 2.3 Surclassement

- 2.3.1.1 Exceptés les « courts parcours », les autres titres de transport peuvent être surclassés pour un nombre de zones déterminées.
- 2.3.1.2 Le prix du surclassement correspond à la différence entre le prix 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe pour les zones concernées.
- 2.3.1.3 Des cartes à oblitérer de 6 surclassements peuvent être obtenues au prix de 6 surclassements individuels.

## 2.4 Chiens et petits animaux

- 2.4.1.1 Les chiens et petits animaux sont transportés selon les règles du T600 DTAC chapitre 8.

## 2.5 Bagages à main, vélos et autres objets transportés par le voyageur

### 2.5.1 Bagages à main et poussettes

- 2.5.1.1 Les bagages à main ainsi que les poussettes sont transportés selon les règles du T600 DTAC chapitre 6.

### 2.5.2 Vélos ou véhicules analogues

- 2.5.2.1 Un titre de transport à prix réduit ½ est nécessaire pour le chargement de vélos par les voyageurs. Une carte journalière nationale pour vélo est disponible au prix de CHF 14.00.
- 2.5.2.2 Le T600, chiffre 1, indique les entreprises comprises dans le chargement de vélos par les voyageurs ; le chiffre 7.2 indique quant à lui celles qui appliquent des dispositions particulières.
- 2.5.2.3 Pour plus d'informations concernant le chargement de vélos par les voyageurs, voir T600, chiffre 7.

## 2.6 Prolongement de parcours et raccordement

### 2.6.1 Prolongement de parcours dans le périmètre de la CTNE

- 2.6.1.1 En cas de poursuite d'un déplacement au-delà du rayon de validité du titre de transport en possession du voyageur, un titre de transport de prolongement de parcours pour le nombre de zones supplémentaires nécessaires doit être acheté selon conditions du chapitre 4.1.

### 2.6.2 Raccordement hors périmètre de la CTNE

- 2.6.2.1 Les titres de transport communautaires sont valables jusqu'au dernier point d'arrêt ou dès le premier point d'arrêt conformément à l'horaire, situé dans les zones de la CTNE mentionnées sur le titre de transport.

Au sens du T601 chapitre 8.3, dans les trains et bus qui, conformément à l'horaire, ne s'arrêtent qu'au-delà du périmètre de la CTNE, les titres de transport communautaires ne sont pas reconnus valables. Cette disposition est valable par analogie dans le sens inverse.

Exemple : Un voyageur détenteur d'un abonnement CTNE toutes zones se rend de Neuchâtel à Biel/Bienne :

**En train régional** : L'abonnement est reconnu valable jusqu'à la Neuveville. L'achat avant le départ d'un titre de transport selon le T601 La Neuveville-Biel/Bienne est requis.

**En train ne s'arrêtant pas avant Bienne** : L'abonnement n'est pas valable pour le parcours Neuchâtel – la Neuveville. L'achat avant le départ d'un titre de transport selon le T600 DTCA La Neuveville – Biel/Bienne est requis

**Un voyageur détenteur d'un abonnement CTNE pour la zone 20-21 se rend de la Chaux-de-Fonds à Lausanne** : Le voyageur doit se munir d'un titre de transport de la Chaux-de-Fonds à Lausanne selon le T601

## 2.7 Emission des titres de transport

2.7.1.1 A l'exception des abonnements délivrés sur le support SwissPass les titres de transport doivent comporter les informations suivantes :

- Nom de la communauté
- Zone(s) de validité
- Durée de validité
- Catégorie
- Classe
- Prix
- Code FQ

Pour le reste, les dispositions du P570 s'appliquent.

2.7.1.2 Dans la règle, les numéros de zones sont mentionnés sur le billet, la carte 24 heures, la carte multicourses et le billet de prolongement de parcours, exception faite de certains canaux de distribution qui mentionnent seulement le nombre de zones et l'arrêt de départ.

## 2.8 Vente des titres de transport

2.8.1.1 Les titres de transport sont délivrés par les entreprises de transport suisses et les tiers agréés.

### 2.8.2 Moyens de paiement et bons

2.8.2.1 Les moyens de paiement et bons figurant dans les P545 sont reconnus à l'intérieur du périmètre de la CTNE. Chaque entreprise fixe les règles d'acceptation des moyens de paiement.

## 3 Assortiment et validité des titres de transport communautaires

### 3.1 Billets

#### 3.1.1 Catégories de clients

3.1.1.1 Entier : dès 16 ans révolus

3.1.1.2 Réduit : titulaires d'un abonnement demi-tarif, enfants de 6 à 15.99 ans, enfants de moins de 6 ans non accompagnés, ainsi que les chiens et les petits animaux et autres ayant droit selon T600 DTAC.

#### 3.1.2 Validité

3.1.2.1 **Le billet individuel** est émis au tarif entier ou réduit. Il donne droit à la libre circulation dans ses zones de validité durant :

- 1 et 2 zones : 60 minutes
- 3 zones : 90 minutes
- 4 à 7 zones : 120 minutes
- 8 zones et plus : 180 minutes

3.1.2.2 **Le billet court parcours** est émis au tarif entier ou réduit. Il est valable 30 minutes pour une course simple et :

- Jusqu'à 5 arrêts sur les lignes de bus urbains en ville de Neuchâtel, transbordement autorisé (zones 10 et 11).
- Jusqu'à 2 arrêts sur la ligne du Littorail (ligne 215), Neuchâtel-Boudry
- Sur les réseaux urbains respectifs des villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle indépendamment du nombre d'arrêts.
- Sur les lignes de bus régionales pour les distances jusqu'à 1.5km
- Il n'existe pas de billet « court parcours » sur les parcours ferroviaires, à l'exception du Littorail (ligne 215)

3.1.2.3 Les billets peuvent être émis en prévente sous forme de carte à oblitérer. Ils doivent être utilisés dans un délai d'un an après l'émission. Les durées de validité applicables après oblitération sont celles mentionnées sous chiffre 3.1.2.1

## 3.2 Carte multicourses (CMC)

### 3.2.1 Catégorie de clients

3.2.1.1 Entier : dès 16 ans révolus

3.2.1.2 Réduit : titulaires d'un abonnement demi-tarif, enfants de 6 à 15.99 ans, enfants de moins de 6 ans non accompagnés, ainsi que les chiens et les petits animaux et autres ayant droit selon T600 DTAC.

### 3.2.2 Validité

3.2.2.1 La carte multicourses comprend 6 courses pour le prix de 5 billets. La durée de validité commence dès l'oblitération ou la validation manuelle par le personnel habilité.

3.2.2.2 Les CMC doivent être utilisés dans un délai de trois ans après l'émission. Les durées de validité applicables après oblitération sont celles mentionnées sous chiffre 3.1.2.1

## 3.3 Carte « 24 heures »

### 3.3.1 Catégorie de clients

3.3.1.1 Entier : dès 16 ans révolus

3.3.1.2 Réduit : titulaires d'un abonnement demi-tarif, enfants de 6 à 15.99 ans, enfants de moins de 6 ans non accompagnés, ainsi que les chiens et les petits animaux et autres ayant droit selon T600 DTAC.

### 3.3.2 Validité

3.3.2.1 La carte « 24 heures » donne droit, pendant 24 heures, dès l'émission ou l'oblitération, à un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

3.3.2.2 Sur le même principe, des cartes « 24 heures » valables uniquement sur les lignes urbaines sont délivrées pour les réseaux urbains respectifs des villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle.

3.3.2.3 Les cartes 24 heures peuvent être émises en prévente sous forme de cartes à oblitérer. Elles doivent être utilisées dans un délai d'un an après l'émission. La durée de validité applicable après oblitération est de 24 heures.

## 3.4 Voyages de groupe

### 3.4.1 Règles générales

- 3.4.1.1 Les dispositions du T600 font foi pour les voyages de groupe.
- 3.4.1.2 Chaque groupe doit être accompagné par un chef de course responsable (âge minimum seize ans)
- 3.4.1.3 Les titres de transport de groupe sont établis à partir de 10 personnes voyageant ensemble et donnent droit à la libre circulation selon les zones et la durée de validité indiquées sur le titre de transport. L'ensemble des parcours doit avoir été préalablement réservé.

### 3.4.2 Billet de groupe

- 3.4.2.1 La durée de validité des billets de groupe est identique à celle des billets individuels.

### 3.4.3 Carte journalière de groupe

- 3.4.3.1 La carte journalière de groupe donne droit, le jour de validité et jusqu'à 5h00 le lendemain, à un nombre illimité de courses dans la/les zone(s) achetée(s).

### 3.4.4 Rayon de validité

- 3.4.4.1 La date et l'heure du voyage, les zones de validité ainsi que le nombre de voyageurs par catégorie doivent être mentionnés sur le billet de groupe.

### 3.4.5 Formation du prix

- 3.4.5.1 A partir de 10 personnes voyageant ensemble, les voyageurs bénéficient jusqu'à 30 % de réduction. Les prix figurent dans le chapitre 8 du présent tarif.

- 3.4.5.2 Les enfants jusqu'à 5,99 ans voyagent gratuitement (max. 8 enfants par personne accompagnante): des titres de transport de groupes sont émis (groupe de clients «Enfants jusqu'à 5.99 ans»).

Si une personne accompagnante voyage avec plus de 8 enfants jusqu'à 5.99 ans, le prix pour « Enfants 6-24.99 ans » (groupe de clients «Enfants/jeunes 6-24.99 ans») s'applique aux enfants surnuméraires.

- 3.4.5.3 Les participants sont répartis dans les groupes de clients suivants :

Groupe de clients	Prix
- Adultes dès 25 ans	Entier
- AG/AG-FVP/abonnement communautaire selon 3.4.5.4	Gratuit
- Demi-tarif	Réduit
- Enfants/Jeunes 6 à 24.99 ans	Réduit
- Enfants jusqu'à 5.99 ans	Gratuit
- Chiens	Réduit

- 3.4.5.4 Les titres de transport suivants peuvent être pris en considération pour atteindre le nombre minimum de participants :

- AG selon T654 et T639 (groupe de clients «AG»);
- abo communautaire, modulable ou de parcours, s'ils couvrent entièrement le parcours (groupe de clients «AG»).

- 3.4.5.5 Les titres de transport suivants ne peuvent pas être inclus dans les billets de groupe :

- facilités de voyage pour enfants T600.3;
- toutes les cartes journalières pour personnes, enfants et chiens (y compris les abonnements Évasion);
- abonnements Voie 7 et seven25;
- Les personnes voyageant gratuitement en possession d'une «carte de légitimation pour voyageurs avec un handicap» selon le chiffre 5.6.1;

- 3.4.5.6 Pour les groupes utilisant des bus ou des trains spéciaux, le tarif spécial de l'ET concernée s'applique.

### 3.4.6 Réservation et utilisation des moyens de transport

- 3.4.6.1 Un billet de groupe ONDE VERTE doit être commandé(e) le plus tôt possible, mais au plus tard 48 heures avant la date du voyage auprès d'une entreprise partenaire.
- 3.4.6.2 Pour les lignes desservies par bus, les groupes sont transportés uniquement par les courses prévues à l'horaire, pour autant que la place disponible le permette. En cas de manque de place, un groupe peut être invité à se séparer et à utiliser plusieurs courses prévues à l'horaire.

### 3.4.7 Titre de transport pour école et organisme

- 3.4.7.1 Certaines écoles et organismes ont à disposition un carnet de billets de groupe PP.
- 3.4.7.2 Le titre de transport doit être complété avant le début du voyage.
- 3.4.7.3 Aucun prix ne figure sur le billet de groupe PP issu du carnet pour école et organisme.
- 3.4.7.4 Les dispositions des billets de groupe sont applicables, en particulier le tarif et l'annonce du groupe.
- 3.4.7.5 Une disposition d'application spécifique gère les règles concernant ces titres de transport.

### 3.4.8 Remboursement et autres dispositions

- 3.4.8.1 Les dispositions du T600 DTAC chapitre 9 font foi pour le remboursement et les autres dispositions non-spécifiées ci-dessus.

## 3.5 Cartes écoles

### 3.5.1 Généralités

- 3.5.1.1 Les cartes écoles sont émises pour le cercle scolaire de la Ville de Neuchâtel, dont les élèves se déplacent dans le cadre d'activités scolaires, à l'exclusion des courses d'écoles.
- 3.5.1.2 Les écoles et les groupes de jeunes gens doivent être obligatoirement accompagnés par un surveillant responsable (âgé de 18 ans au moins). Lors du contrôle, le surveillant présente la carte école et, si nécessaire, seconde le personnel de contrôle dans le dénombrement des participants.
- 3.5.1.3 Tous les déplacements dès 10 personnes doivent être annoncés 48 heures à l'avance à l'entreprise de transport concernée, sauf sur les lignes urbaines de transN (sans garantie de place) où seuls les déplacements de plus de 30 personnes doivent être annoncés 48 heures à l'avance.

### 3.5.2 Validité

- 3.5.2.1 Les cartes écoles sont valables auprès de toutes les entreprises de transport en commun dans les zones 10-11 ONDE VERTE, pour toutes les courses à l'horaire en 2ème classe. Les courses spéciales sont exclues. Si des restrictions d'utilisation des billets de groupes sont stipulées à l'horaire officiel. La carte école ne peut pas être utilisée.
- 3.5.2.2 La carte école est valable pour une classe, y compris accompagnant, durant une heure après chaque oblitération (max. 2 oblitérations possibles).
- 3.5.2.3 La carte école est une carte à oblitérer (max. 2 oblitérations possibles) valable pour une classe de maximum de 30 élèves et pour 2 accompagnants.

## 3.6 Abonnements

### 3.6.1 Types d'abonnements

- 3.6.1.1 Enfant/Jeune :
- Enfants et jeunes jusqu'à 24.99 ans ainsi que les chiens et les petits animaux
  - Lorsque l'âge limite de 25 ans est atteint pendant la durée de validité de l'abonnement, il peut être utilisé jusqu'à l'échéance.
- 3.6.1.2 Adulte :
- Dès 25 ans

- 3.6.1.3 Senior :
- Les femmes dès 64 ans et les hommes dès 65 ans
- 3.6.1.4 Les abonnements Enfant, Jeune et Seniors ne peuvent être émis qu'en 2<sup>ème</sup> classe. Un Enfant, Jeune ou Senior désirant voyager en 1<sup>ère</sup> classe, doit acheter un abonnement de 1<sup>ère</sup> classe de la catégorie Adulte.
- 3.6.1.5 L'abonnement demi-tarif ne donne droit à aucune réduction sur les abonnements communautaires.

### 3.6.2 Validité

- 3.6.2.1 L'abonnement communautaire est personnel et permet d'effectuer un nombre illimité de courses dans la classe correspondante et dans les limites des zones choisies.
- 3.6.2.2 Le 1<sup>er</sup> jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement par le client (date mobile). L'abonnement est valable au plus tôt au moment du paiement, sauf exception du T600.9. Il peut être délivré au plus tôt 2 mois avant le début de sa validité. L'abonnement est vendu dans tous les cas au prix applicable le premier jour de sa validité. Il ne peut toutefois pas être émis avec une date de validité débutant avant la date d'émission sauf exception du T 600.9, chapitre 1.7. En cas d'achat après coup d'un abonnement personnel pour 12 mois au minimum, un nombre maximal de 3 billets peut être remboursé pour autant que le premier jour de validité de l'abonnement couvre la date d'émission du billet le plus ancien. Aucune mention ne sera portée au verso de l'abonnement.
- 3.6.2.3 Les durées de validité suivantes sont proposées :
- 1 mois
  - 12 mois
- 3.6.2.4 Il n'est pas délivré d'abonnement court parcours.

### 3.6.3 Emission

- 3.6.3.1 Les abonnements ONDE VERTE peuvent être émis sur support papier sécurisé ou carte plastique (SwissPass, cartes plastiques des entreprises suisses de transport).
- 3.6.3.2 Pour l'établissement du premier abonnement personnel respectivement de la carte SwissPass, une photographie récente est demandée, ainsi qu'une pièce d'identité officielle avec photo et date de naissance. L'émission des cartes de base sur papier sera établie conformément aux dispositions du tarif T601 (photo récente et hauteur de la tête de minimum 2 cm).
- 3.6.3.3 Un abonnement personnel sur support plastique, avec numéro de carte de base ou un SwissPass peut être utilisé comme carte de base.
- 3.6.3.4 Les abonnements ONDE VERTE annuels et mensuels personnels sont référencés sur le SwissPass. La commande de la carte ne peut se faire qu'aux guichets des ET équipées ou par le client lui-même sur les sites web prévus à cet effet.
- Selon les canaux de distribution mis en place par les entreprises, ces abonnements peuvent être renouvelés aux guichets des ET, auprès des partenaires qu'elles auront désignés, sur certains distributeurs de titres de transport ou sur les sites web prévus à cet effet.
- 3.6.3.5 Une carte de base émise sur papier de sécurité, ne constitue pas un titre de transport. Elle doit être présentée conjointement avec une carte d'abonnement valable. Il en va de même pour une carte à puce ou une carte SwissPass sans abonnement chargé.
- 3.6.3.6 Le T650 et le T600 DTAC chapitre 4 font foi pour les autres dispositions non-spécifiées ci-dessus.

## 3.7 Billet de prolongement de parcours dans le périmètre de la CTNE

- 3.7.1.1 En cas de poursuite d'un déplacement au-delà du rayon de validité du titre de transport communautaire, le voyageur est tenu d'acheter un billet de prolongement de parcours pour le nombre de zones nécessaires.
- 3.7.1.2 Le billet de prolongement de parcours ne peut être acheté qu'en relation avec un titre de transport valable (le titre de transport principal) dont il doit constituer la suite immédiate.
- 3.7.1.3 La durée de validité est définie par la totalité des zones couvertes par le titre de transport principal et le billet de prolongement mais au maximum 180 minutes.
- 3.7.1.4 Le billet de prolongement indique le nombre de zones achetées, et non les numéros des zones achetées.

#### 3.7.1.5 Exemple :

Un voyageur, détenteur d'un abonnement ONDE VERTE valable dans les zones 10/11 se rend de Neuchâtel à Couvet.

Son abonnement est reconnu valable jusqu'à la limite de la zone 11, quel que soit le moyen de transport utilisé. Il lui suffit par conséquent d'acheter un billet de prolongement de parcours de 2 zones (zones 30 / 33) avant le départ, lequel sera valable durant 2 heures (durée de validité d'un billet à l'unité 4 zones).

## 3.8 Remboursement

### 3.8.1 Remboursement des billets

3.8.1.1 Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9 article 2

### 3.8.2 Remboursement des cartes multicourses

3.8.2.1 Les remboursements et les échanges sont effectuées conformément au T600.9 article 3

### 3.8.3 Remboursement des abonnements annuels

3.8.3.1 Table de remboursement pour les abonnements annuels

<b>Durée d'utilisation en jours</b>		<b>Part du prix à rembourser</b>
de	à	%
1	7	94
8	30	88
31	37	83
38	60	77
61	67	72
68	90	66
91	97	61
98	120	55
121	127	49
128	150	44
151	157	38
158	180	33
181	187	27
188	210	22
211	217	16
218	240	11
241	247	5
248	365	0

3.8.3.2 Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9, article 4

### 3.8.4 Remboursement des abonnements mensuels

3.8.4.1 Tablette de remboursement pour les abonnements mensuels

<b>Durée d'utilisation en jours</b>		<b>Part du prix à rembourser</b>
de	à	%
1	7	50
8	31	0

3.8.4.2 Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9 article 4

### 3.8.5 Remplacement des abonnements

3.8.5.1 En cas de vol ou de perte d'un abonnement établi sur papier, il est possible de confectionner deux remplacements au maximum pour les abonnements :

- Annuels établis par toutes les entreprises
- Mensuels établis par toutes les entreprises

- 3.8.5.2 Un abonnement remplacé est établi selon les dispositions du T650. Les frais de remplacement ne sont remboursés en aucun cas.
- 3.8.5.3 Le SwissPass peut être produit aussi souvent que souhaité contre le paiement de frais de remplacement. Le SwissPass à remplacer (endommagé/perdu) est bloqué.
- 3.8.5.4 Les dispositions du T600 DTAC chapitre 4.2 font foi.

## 4 Titres de transport communautaires complémentaires

### 4.1 Titres de transport touristiques

- 4.1.1.1 Une offre destinée aux touristes séjournant dans les établissements hôteliers et para hôteliers est proposée. Elle donne droit à la libre circulation pendant la durée du séjour au sein du périmètre de la CTNE (sauf la zone 42). Cette offre est exclusivement distribuée par les hébergeurs.

### 4.2 Abonnement pour entreprises « Job Abo »

- 4.2.1.1 L'offre « Job Abo » se base sur une convention de partenariat entre une entreprise (le cocontractant) et la CTNE. Le cocontractant choisit le montant de la réduction qu'il désire octroyer à ses collaborateurs.
- La CTNE commande des Rail Checks en mentionnant le montant de la réduction accordée. Le cocontractant distribue ensuite le Rail Checks à ses collaborateurs qui peuvent ainsi les faire valoir dans l'un des points de vente desservis des partenaires de la CTNE à l'achat de l'un des abonnements mentionnés au chapitre 3.6
- 4.2.1.2 La CTNE participe à un pourcentage de la réduction accordée par le cocontractant sur les abonnements annuels de la CTNE (maximum de CHF 100.- par abonnement). Cette participation est versée annuellement comme suit :
- |                      |  |
|----------------------|--|
| 10-49 abonnements    | participation de 10% sur la réduction accordée |
| 50-99 abonnements    | participation de 15% sur la réduction accordée |
| 100 et + abonnements | participation de 20% sur la réduction accordée |
- 4.2.1.3 Le « Job Abo » s'applique aux titres de transport de l'assortiment ordinaire suivant en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe :
- Abonnements annuels de la CTNE
  - Abonnements annuels de parcours du SD (sans participation CTNE)
  - Abonnements généraux (sans participation CTNE)
  - Abonnement annuels modulables selon T657 (sans participations CTNE)
- 4.2.1.4 Si l'ayant-droit à un Job Abo est déjà détenteur d'un abonnement annuel de la CTNE (abonnements mensuel exclus), un remboursement au pro rata temporis de l'abonnement en cours de validité est admis aux guichets des partenaires CTNE.

### 4.3 Abonnement « TRANSVAL » (SNCF Pontarlier)

- 4.3.1.1 Un abonnement Pontarlier - Neuchâtel est émis selon une entente particulière entre la CTNE et la SNCF.
- 4.3.1.2 L'abonnement «TRANSVAL» combine dans un même titre de transport un abonnement TER Bourgogne-Franche-Comté de Pontarlier à la frontière franco-suisse et un abonnement de la CTNE pour 4 zones (zones 33, 30, 11 et 10). A l'intérieur des zones CNTE, la libre circulation est possible sur l'ensemble des entreprises de transport. Concernant le parcours de Pontarlier à la frontière franco-suisse, l'abonnement «TRANSVAL» est valable tant sur les trains voyageurs RegioExpress que sur les bus transN
- 4.3.1.3 L'abonnement «TRANSVAL» est mensuel.
- La validité calendaire s'applique. C'est-à-dire que l'abonnement «TRANSVAL» mensuel ne peut être obtenu que pour une validité commençant le premier jour et se terminant le dernier jour d'un mois (p ex. du 01.01.2020 au 31.01.2020).
- L'abonnement «TRANSVAL» n'est disponible qu'au tarif adulte 2<sup>ème</sup> classe
- 4.3.1.4 L'abonnement "TRANSVAL" est émis uniquement par la gare de Pontarlier. Pour le service après-vente, le client doit s'adresser à la SNCF.

## 4.4 Abonnement « INTERVAL » (SNCF Morteau)

4.4.1.1 Un abonnement «INTERVAL» Morteau - Le Locle - (La Chaux-de-Fonds - St-Imier ou Neuchâtel) est émis selon une entente particulière entre la CTNE et la SNCF.

L'abonnement «INTERVAL» combine dans un même titre de transport un abonnement TER Bourgogne – Franche-Comté de (Le Valdahon - Avoudrey - Gilley) - Morteau à la frontière franco-suisse et un abonnement de la CTNE pour 2, 3 ou toutes les zones.

L'abonnement «INTERVAL» est mensuel.

La validité calendaire s'applique. C'est-à-dire que l'abonnement «INTERVAL» mensuel ne peut être obtenu que pour une validité commençant le premier jour et se terminant le dernier jour d'un mois (p ex. du 01.01.2020 au 31.01.2020).

L'abonnement «INTERVAL» n'est disponible qu'au tarif adulte 2<sup>ème</sup> classe.

4.4.1.2 L'abonnement "INTERVAL" est émis uniquement par les gares de Morteau et du Valdahon. Pour le service après-vente, le client doit s'adresser à la SNCF.

## 4.5 Abonnement pour les agents de contrôle externes mandatés par transN

4.5.1.1 Abonnements annuels toutes zones au porteur permettant aux agents de contrôle, mandatés par transN, de se déplacer d'un réseau à un autre dans l'exercice de leur fonction et en uniforme uniquement.

## 4.6 Autres titres de transports communautaires

4.6.1.1 Le comité directeur de la CTNE peut décider de l'instauration d'autres titres de transports communautaires (par ex. billet manifestation, carte congrès, etc.). Les informations relatives au champ d'application, la durée de validité, le prix, etc., ne portant pas sur une adaptation du présent tarif sont communiquées officiellement par Info TP aux partenaires pour information à leurs points de vente et au personnel roulant.

# 5 Titres de transport nationaux et facilités de transport

## 5.1 Titres de transport nationaux

5.1.1.1 Les titres de transport suivants sont reconnus valables sur l'ensemble du périmètre de la CTNE selon leurs conditions tarifaires :

- Abonnement général T654
- Abonnement demi-tarif T654
- Abonnement seven25 T654
- Carte journalière, carte mensuelle et autres titres de transport T654
- City-Ticket T600.7
- Facilités de voyage pour enfants, carte Junior et carte Enfant accompagné T600.3
- Facilités de voyage pour voyageurs avec un handicap T600 DTAC chapitre 10
- Facilités de voyage du personnel T639/T739
- Les titres de transport pour militaires, protection civile et service civil P520
- Offre Swiss Travel System T673

## 5.2 Abonnement modulable

- 5.2.1.1 Un abonnement modulable permet de combiner un abonnement de parcours à des zones communautaires, selon l'offre définie dans le T657.
- 5.2.1.2 Il est proposé pour les catégories suivantes :
- Adultes : personnes dès 25 ans, mensuel ou annuel en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe
  - Enfant/Jeune : enfants et jeunes jusqu'à 24,99 ans, mensuel ou annuel en 2<sup>ème</sup> classe
- L'abonnement modulable est émis exclusivement sur SwissPass.
- 5.2.1.3 Les dispositions du T657 font foi.

## 5.3 Police en service

- 5.3.1.1 Les règles du T600 DTAC chapitre 11.2 s'appliquent.

## 5.4 Voyageurs avec un handicap

- 5.4.1.1 Les titulaires d'une carte de légitimation pour voyageurs avec un handicap sont autorisés à emmener une personne ou un chien d'aveugle, sur tout le périmètre de la CTNE. Soit le voyageur avec un handicap, soit la personne accompagnante doit être en possession d'un titre de transport payant valable.
- 5.4.1.2 Les dispositions du T600 DTAC chapitre 10 font foi.

## 5.5 Personnes malvoyantes

- 5.5.1.1 Les conditions particulières des réseaux urbains permettent à une personne accompagnante ou/et à un chien d'utilité, d'un titulaire de la légitimation UTP "carte de légitimation pour aveugle et malvoyant", d'effectuer un nombre illimité de courses sur les lignes urbaines des zones 10-11 (Neuchâtel) et 20 (La Chaux-de-Fonds et Le Locle) y compris la ligne bus interurbaine. La carte n'est pas reconnue sur la ligne CFF La Chaux-de-Fonds - Le Locle.
- 5.5.1.2 La légitimation UTP est délivrée par les entreprises concernées, elle comprend la photo du titulaire ainsi que le timbre du millésime.

# 6 Voyageurs sans titre de transport valable

## 6.1 Contrôle des titres de transport

- 6.1.1.1 Le voyageur doit pouvoir, lors de chaque demande, présenter sur-le-champ un titre de transport valable au personnel chargé du contrôle. Le voyageur est tenu de conserver son titre de transport jusqu'à la sortie des véhicules et des gares.
- 6.1.1.2 Le voyageur titulaire d'un billet au tarif réduit doit justifier son droit à la réduction au personnel de contrôle (passeport, carte d'identité pour les jeunes de 6 à 15,99 ans, abonnement demi-tarif pour les adultes, etc.).
- 6.1.1.3 L'achat, respectivement le processus de commande du titre de transport, doit être terminé complètement avant le départ effectif du véhicule, à l'exception des règles applicables aux E-Tickets qui exigent l'achat et la réception du billet avant la montée dans le véhicule. Pour le surplus, les prescriptions du T 600 DTAC chapitre 12 s'appliquent (pas de confiscation possible du téléphone mobile).
- 6.1.1.4 Les titres de transports sous forme de carte comportant plusieurs trajets ou les titres de transport en prévente ne sont valables que s'ils ont été timbrés à un oblitérateur avant le début de la course. Au départ des stations ou arrêts sans oblitérateur, le voyageur inscrira manuellement avec un stylo indélébile en partant de la case du bas, la date de validité en observant les coordonnées pré-imprimées (par exemple 01 juillet 2019 14h15).
- 6.1.1.5 Les voyageurs sans titre de transport valable sont astreints au paiement d'une surtaxe.

## 6.2 Bases légales

- 6.2.1.1 - Loi fédérale sur le transport des voyageurs / LTV, RS 745.1  
- Ordonnance sur le transport des voyageurs / OTV, RS 745.1  
- Le présent tarif et T600 DTAC chapitre 12  
- Les prescriptions particulières des entreprises de transport

## 6.3 Annonce, encaissement et durée de validité

- 6.3.1.1 Les annonces et l'encaissement sont opérés selon les prescriptions du T600 DTAC chapitre 12.
- 6.3.1.2 Les entreprises de la CTNE utilisent le formulaire «Voyage sans titre de transport valable». Ce dernier peut être émis soit manuellement à l'aide d'un carnet, soit électroniquement à l'aide d'un appareil de vente et de contrôle.
- 6.3.1.3 Le formulaire est valable comme titre de transport dans toutes les zones de la CTNE, pendant une heure à partir de son émission.
- 6.3.1.4 Les modèles de formulaires figurent à l'Annexe 3 du présent tarif

## 6.4 Surtaxe et frais administratifs

- 6.4.1.1 Les dispositions du T600 DTAC chapitre 12, s'appliquent.

## 6.5 Abus et falsifications

- 6.5.1.1 Les dispositions du T600 DTAC chapitre 12.6 s'appliquent.

## 7 Gestion et exploitation des données

- 7.1.1.1 Les données personnelles et de prestation sont collectées, gérées et stockées selon T601 chapitre 10.

## 8 Prix

Les prix des titres de transport s'entendent en francs suisses et TVA comprise. Ils sont valables dès le 15.12.2019. Les prix sont indiqués sous réserve de modification.

### 8.1 Prix des billets

#### 8.1.1 Billets individuels

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
"Court parcours"	Un trajet, 30'	2.30		2.10	
1 - 2 zones	60'	4.20	7.40	2.20	3.70
3 zones	90'	6.20	11.00	3.10	5.50
4 zones	120'	8.20	14.40	4.10	7.20
5 zones	120'	10.40	18.20	5.20	9.10
6 zones	120'	12.40	21.80	6.20	10.90
7 zones	120'	14.40	25.20	7.20	12.60
8 zones	180'	16.40	28.80	8.20	14.40
9 zones	180'	18.60	32.60	9.30	16.30
10 zones et plus	180'	20.60	36.20	10.30	18.10

#### 8.1.2 Cartes multicourses (6 courses aux prix de 5)

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
"Court parcours"	Un trajet, 30'	11.50		10.50	
1 - 2 zones	60'	21.00	37.00	11.00	18.50
3 zones	90'	31.00	55.00	15.50	27.50
4 zones	120'	41.00	72.00	20.50	36.00
5 zones	120'	52.00	91.00	26.00	45.50
6 zones	120'	62.00	109.00	31.00	54.50
7 zones	120'	72.00	126.00	36.00	63.00
8 zones	180'	82.00	144.00	41.00	72.00
9 zones	180'	93.00	163.00	46.50	81.50
10 zones et plus	180'	103.00	181.00	51.50	90.50

### 8.1.3 Cartes « 24 heures »

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
1 - 2 zones	24 heures dès la date d'émission ou d'oblitération	12.60	22.20	6.60	11.10
3 zones		14.40	25.40	7.20	12.80
4 zones		16.40	28.80	8.20	14.40
5 zones		20.80	36.40	10.40	18.20
6 zones		24.80	43.60	12.40	21.80
7 zones		28.80	50.40	14.40	25.20
8 zones		32.80	57.60	16.40	28.80
9 zones		37.20	65.20	18.60	32.60
10 zones et plus		41.20	72.40	20.60	36.20

### 8.1.4 Carte « 24 heures ville »

La Chaux-de-Fonds ou Le Locle	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
Lignes urbaines uniquement	24 heures dès la date d'émission ou d'oblitération	7.00	-	6.40	-

### 8.1.5 Billet de groupe

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
« Court parcours »	Un trajet, 30'	1.80		1.50	
1 - 2 zones	60'	3.00	5.20	1.60	2.60
3 zones	90'	4.40	7.80	2.20	3.90
4 zones	120'	5.80	10.20	2.90	5.10
5 zones	120'	7.40	12.80	3.70	6.40
6 zones	120'	8.80	15.40	4.40	7.70
7 zones	120'	10.20	17.80	5.10	8.90
8 zones	180'	11.60	20.20	5.80	10.10
9 zones	180'	13.20	23.00	6.60	11.50

10 zones et plus	180'	14.60	25.40	7.30	12.70
------------------	------	-------	-------	------	-------

### 8.1.6 Cartes journalières de groupe

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1cl
Villes de La Chaux-de-Fonds et le Locle	Valable dès la date d'émission ou d'oblitération et jusqu'à 5h le lendemain	5.00		4.50	
1 – 2 zones		9.00	15.60	4.70	7.80
3 zones		10.20	17.80	5.10	9.00
4 zones		11.60	20.20	5.80	10.10
5 zones		14.60	25.60	7.30	12.80
6 zones		17.40	30.60	8.70	15.30
7 zones		20.20	35.40	10.10	17.70
8 zones		23.00	40.40	11.50	20.20
9 zones		26.20	45.80	13.10	22.90
10 zones et plus		29.00	50.80	14.50	25.40

## 8.2 Prix des abonnements

### 8.2.1 Abonnements Adulte

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.
1 - 2 zones	657.00	1125.00	73.00	125.00
3 zones	945.00	1611.00	105.00	179.00
4 zones	1206.00	2052.00	134.00	228.00
5 zones et plus	1485.00	2529.00	165.00	281.00

### 8.2.2 Abonnements Enfant/Jeune

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.
1 - 2 zones	495.00	-	55.00	-
3 zones	711.00	-	79.00	-
4 zones	909.00	-	101.00	-
5 zones et plus	1116.00	-	124.00	-

### 8.2.3 Abonnements Sénior

Zones	Annuel 2 cl.	Annuel 1 cl.	Mensuel 2 cl.	Mensuel 1 cl.
1 - 2 zones	495.00	-	55.00	-
3 zones	711.00	-	79.00	-
4 zones	909.00	-	101.00	-
5 zones et plus	1116.00	-	124.00	-

### 8.3 Titres de transport complémentaires

#### 8.3.1 Billets de raccordement

Zones	Validité	Entier 2 cl.	Entier 1 cl.	Réduit 2 cl.	Réduit 1 cl.
1 - 2 zones	60'	4.20	7.40	2.20	3.70
3 zones	90'	6.20	11.00	3.10	5.50
4 zones	120'	8.20	14.40	4.10	7.20
5 zones	120'	10.40	18.20	5.20	9.10
6 zones	120'	12.40	21.80	6.20	10.90
7 zones	120'	14.40	25.20	7.20	12.60
8 zones	180'	16.40	28.80	8.20	14.40
9 zones	180'	18.60	32.60	9.30	16.30

#### 8.3.2 Billets de surclassement

Zones	Validité	Entier	Réduit
1 - 2 zones	60'	3.20	1.50
3 zones	90'	4.80	2.40
4 zones	120'	6.20	3.10
5 zones	120'	7.80	3.90
6 zones	120'	9.40	4.70
7 zones	120'	10.80	5.40
8 zones	180'	12.40	6.20
9 zones	180'	14.00	7.00
10 zones	180'	15.60	7.80

#### 8.3.3 Cartes de 6 surclassements

Zones	Validité	Entier	Réduit
1 - 2 zones	60'	19.20	9.00
3 zones	90'	28.80	14.40
4 zones	120'	37.20	18.60
5 zones	120'	46.80	23.40
6 zones	120'	56.40	28.20
7 zones	120'	64.80	32.40
8 zones	180'	74.40	37.20
9 zones	180'	84.00	42.00
10 zones	180'	93.60	46.80

## 9 Dispositions pour les annonces de groupes

### 9.1 Généralités

- 9.1.1.1 Les dispositions du P507 (Système PLABE) sont applicables pour les annonces de groupes dans un rayon de validité communautaire.
- 9.1.1.2 Les entreprises qui ne disposent pas du système PLABE envoient leurs annonces aux adresses ci-dessous.
- 9.1.1.3 Afin que l'acheminement optimal et les correspondances souhaitées puissent être assurés, il est essentiel d'indiquer le parcours entier du voyage, y compris les courses bus et bateau.
- 9.1.1.4 L'assentiment des entreprises participantes est nécessaire pour les groupes dont le nombre de participants est supérieur au nombre indiqué dans le tableau ci-dessous.

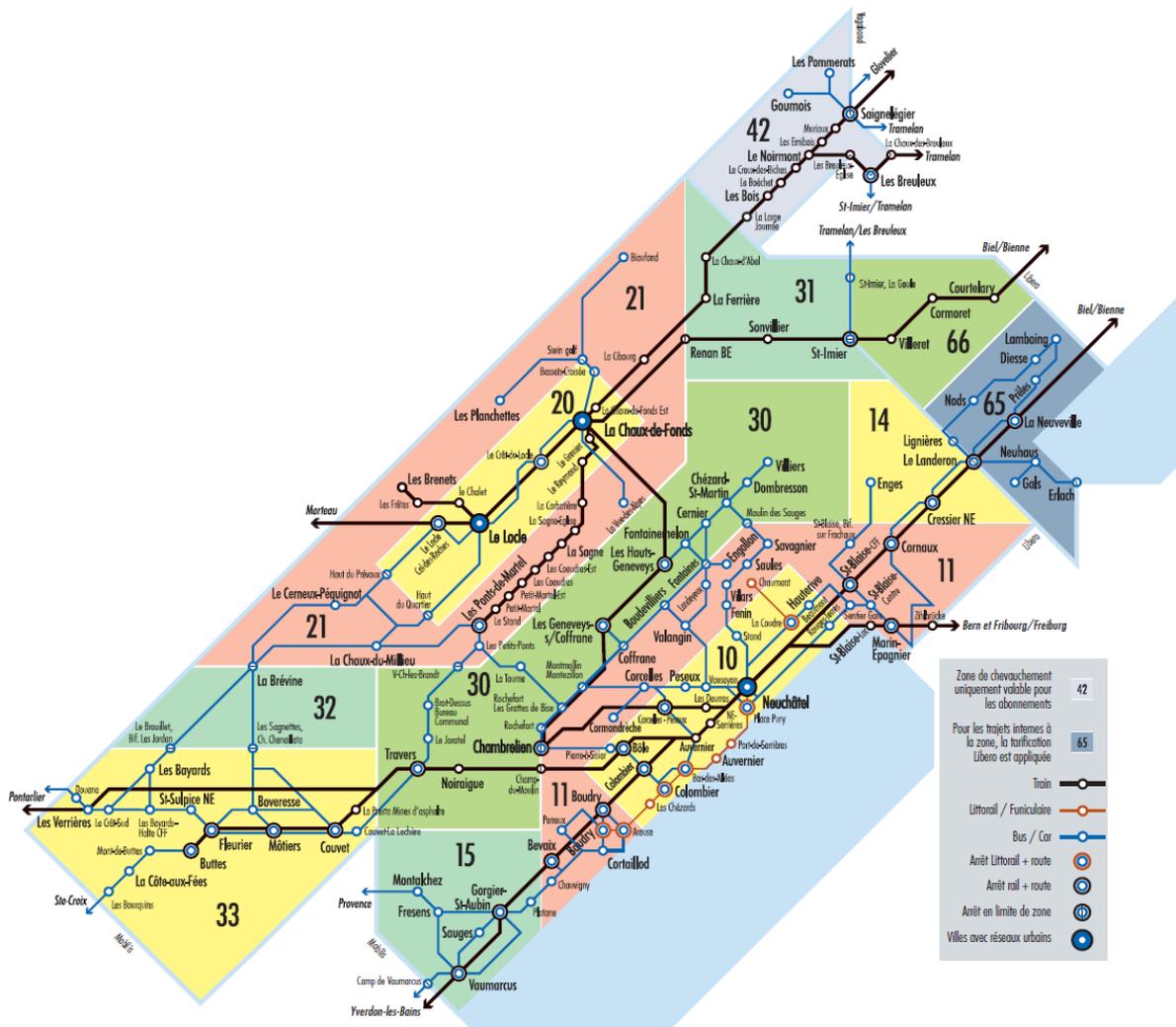
Entreprise	Adresse	Téléphone	Fax	E-mail	1 cl.	2 cl.	Autre
BLS 034	BLS SA Reisezentrum Ins	031 327 24 30		ins@bls.ch	10	50	
PAG 801	CarPostal SA	0848 40 20 40		ouest@carpostal.ch		10	
CFF 011	CFF Contact Center Case postale 176 3900 Brigue	0848 44 66 88 (CHF 0.08/min.)			60	80	
CJ 043	Gare de Saignelégier	032 952 42 73	032 952 42 70	gare-saignelegier@les-cj.ch	10	100	
CJ Auto 833	Automobiles CJ Grand-Rue 9 2720 Tramelan	032 486 93 37	032 486 93 50	autos@les-cj.ch		20	
TRN-tn 153	Transports Publics Neuchâtelois Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds	032 924 24 24	032 924 24 09	plabe@transn.ch	10	10	
TRN-cmn 044	Transports Publics Neuchâtelois Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds	032 924 23 90	032 924 23 99	plabe@transn.ch	10	10	
TRN-rvt 073	Transports Publics Neuchâtelois Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds	032 924 23 40	032 861 41 49	plabe@transn.ch	10	10	
TRN- autorvt 796	Transports Publics Neuchâtelois Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds	032 924 23 40	032 861 41 49	plabe@transn.ch	10	10	
TRN-tc 792	Transports Publics Neuchâtelois	032 924 24 24	032 924 24 09	plabe@transn.ch	10	10	

	Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds						
TRN-autovr 156	Transports Publics Neuchâtelois Allée des Défricheurs 3 2300 La Chaux - de - Fonds	032 924 23 00	032 924 23 01	plabe@transn.ch	10	10	

# 10. Annexes

## Annexe 1: Plan de zones ONDE VERTE

### Plan de zones ONDE VERTE



## Annexe 2 : Modèles de titres de transport

### Billets individuels



**Billets court parcours**

ONDE VERTE  
**Billet individuel**  
 Valable: 23.09.2020 12:20 -  
 23.09.2020 12:50  
 Boudry Littorail, gare  
**Court parcours**  
 Selon indications de l'automate

**TEST - Stats**

2. Cl.  **Prix entier** CHF 2.30  
 (2.)(V)(12) Article-No.: 8752  
 005012 278656529 23091220  
 94231 incl. 7.70% TVA/TRANSN BAR



Ticket-ID: 4199 8596 6848

ONDE VERTE Einzelbillett				Max Muster		
<b>INT</b>						
GÜLTIG: 2020				26.08.1991		
		VON / DE / DA / FROM	→	NACH / A / TO		
26.08	13:59	Neuchâtel, Rocher	→ *		26.08	14:29
*	*	*	→ *		*	*
Kurzstrecke						
Reduziert 1/2				VIS CHF 2.10		

(2.)(V)(HA)(22)  
 Referenz-Nr.: 0140907525

Artikel-Nr.: 8752  
 inkl. 7.70% MWST/BLS



**Cartes multicourses**

ONDE VERTE  
**Carte multicourses**  
 Echéance: 14.09.2023  
 Valable: 1 heure

6  
5  
4  
3  
2  
1

**Zone 15**

No article: 008755  
 (2.)(MFK)(12)  
**Prix entier**  
 2. Cl. CHF 21.00  
 209836 16045236 15091543  
 07.70% TVA/PAG

**TEST - Stats**

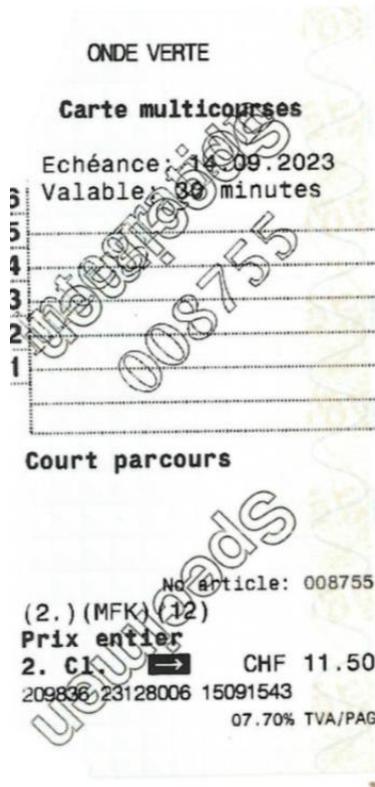
ONDE VERTE  
**Carte multicourses**  
 Echéance: 21.09.2023  
 Valable: 1 heure(s)

6  
5  
4  
3  
2  
1

Zones 10 1

Article-No.: 8755  
 (2.)(MFK)(12)  
**Prix entier**  
 2. Cl. CHF 21.00  
 5012 278655722 23091217 BAR  
 94231 7.70% TVA/TRANSN

**TEST - Stats**





Ticket-ID: 5396 1574 5298



ONDE VERTE 24-Stundenkarte						Max Muster			
<b>INT</b>						26.08.1991			
GÜLTIG: 2020						26.08.1991			
		VON / DE / DA / FROM			→ NACH / A / TO				KL. CL.
26.08	14:47	*				→ *	27.08	14:47	2
*	*	*				→ *	*	*	*
Zonen 10 11									
Reduziert 1/2						VIS CHF 6.60			

(2.)(TK)(V)(22)  
Referenz-Nr.: 0140908371

Artikel-Nr.: 8753  
inkl. 7.70% MWST/BLS



**Cartes « 24 heures » ville de La Chaux-de-Fonds et du Locle**

ONDE VERTE  
**Carte 24 heures**  
 Valable: 23.09.2020 12:28 -  
 24.09.2020 12:28  
**Réseau local**  
 Valable uniquement sur le réseau de  
 bus urbain de La Chaux-de-Fonds

**TEST - Statis**

**2. Cl. Prix entier** CHF 7.00  
 (2.) (TK) (V) (12) Article-No.: 8729  
 005012 278658649 23091227  
 94231 incl. 7.70% TVA/TRANS BAR

ONDE VERTE  
**Carte 24 heures**  
 Valable: 23.09.2020 10:44 -  
 24.09.2020 10:44  
**Réseau local**  
 Valable uniquement sur le réseau de  
 bus urbain de La Chaux-de-Fonds

**2. Cl. Prix entier**  
 CHF 7.00  
 (2.) (TK) (V) (12)  
 No article: 8729  
 7191 278618534 23091044  
 79592 incl. 7.70% TVA/TRANS BAR

**Billet de groupe**

COMMUNAUTE TARIFAIRE NEUCHATEL  
**ONDE VERTE BILLET DE GROUPES**  
 VALABLE: 15.12.2019  
 08:16 - 10:15 HEURE

**2. CL.**

BERN-TUP-P2-  
 Servizio comune  
 101 000080 15120817  
 15.12.2019  
 NO ARTICLE: 008759

\*\*\*\*\*  
 ZONES **10 11 30 33**  
 \*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

10 ABT 1/2	CHF	2.90	
10 ADULTES	CHF	5.80	
10 CHIEN	CHF	2.90	
10 AG	CHF	2.90	
10 ENFANT -6	CHF		
10 JEUNE 6-25	CHF	2.90	
<b>60 TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>
			CHF 145.00

INCL. 07.70% TVA/SBB

Specimen Specimen Specimen Specimen

F021132\_012

## Carte journalière pour groupe

COMMUNAUTE TARIFAIRE NEUCHATEL  
**ONDE VERTE CARTE JOURNALIERE DE GROUPES**  
 VALABLE : 15.12.2019

2.CL.

BERN-TUP-P2-  
 Servizio comune  
 101 000083 15120819  
 15.12.2019  
 NO ARTICLE: 008760

\*\*\*\*\*  
 ZONES 10 11 20 21  
 30  
 \*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

10 ABT 1/2	CHF	7.30		
10 ADULTES	CHF	14.60		
10 CHIEN	CHF	7.30		
10 AG	CHF	7.30		
10 ENFANT -6	CHF			
10 JEUNE 6-25	CHF	7.30	60	TOTAL
				TOTAL
				CHF 365.00

INCL. 07.70% TVA/SBB  
 F021103.02

## Billet PP « Ecole »



### Communauté tarifaire neuchâteloise

Billet de groupe PP école

N° 010001

Ecole : ..... Classe : .....

Nom, prénom, téléphone  
 de la personne responsable : .....

Date du voyage :       Heure du voyage :

Trajet : de ..... à .....

Via : .....

Zone(s) empruntée(s) : .....

Toutes zones :

Numéro ou code de réservation :

Simple course  ou Aller-retour  Valable en 2<sup>ème</sup> classe

#### Participants :

Tarif entier (1/1) nombre

Tarif réduit (1/2) nombre

Titulaires d'abonnements couvrant  
 l'entier du parcours<sup>2</sup> nombre

Enfants de moins de 6 ans<sup>3</sup> nombre

<sup>1</sup> Obligatoire lors de l'utilisation de train et/ou de bus régional (hors des villes) par les groupes.  
<sup>2</sup> Si les propres titres de transport des participants couvrent une seule partie de la course, des billets de groupe distincts doivent être émis pour chaque parcours partiel.  
<sup>3</sup> Les enfants qui voyagent gratuitement entrent en considération pour le calcul du nombre minimum de participants. Au maximum, 6 enfants de moins de 6 ans voyagent gratuitement par accompagnateur. Les enfants supplémentaires payent le tarif réduit.

## Abonnements (annuel et mensuel)

### Abonnement papier

CTNE  
COMMUNAUTE TARIFAIRE NEUCHATEL

OXA016

ONDE VERTE

**18.09.2019**  
**17.10.2019**

TOUTES LES ZONES

(2.) (ABO) (1/2)  
NO CLIENT:117-434-686-6 NO ABO:02285138  
NO ARTICLE:008771

**2**.CL. **CHIEN**  
107 093841 18091230 CHF 124.00  
04221 INCL.07.70% TVA/CFF

PO200606\_02

### Support SwissPass

SwissPass

swisspass.ch

Weiss  
Jürgen

08.08.1980 M  
DBQ149  
003-852-587-1

S99-740-944-815

## Surclassement

ONDE VERTE

Surclassement

Valable: 14.10.2020 11:18 -  
14.10.2020 13:18

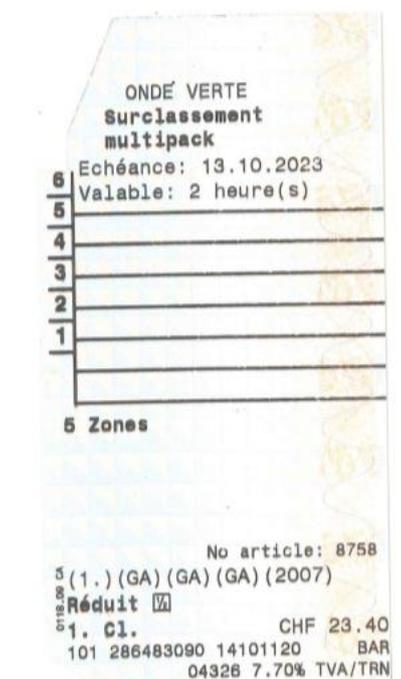
Zones 10 11 20 21 30

Votre choix:  
**La Chaux-de-Fonds**  
via direct  
**Neuchâtel**

1. Cl. Réduit   
CHF 3.90  
(1.) (GA) (GA) (GA) (2007)  
No article: 8757  
101 286482837 14101119  
04326 incl. 7.70% TVA/TRN BAR

0102\_24\_CA

**Carte de 6 surclassements**



**Billet de raccordement**



## Titre de transport touristique



### TRANSPORT CARD 2020

(2.)(TK)(V)(SPEZ)(2)

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

valable du \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 2020

au \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 2020

#### Timbre et signature de l'établissement :

Toutes les zones ONDE VERTE (sauf la 42), 2<sup>ème</sup> classe, carte personnelle non transmissible, valable seulement si dûment complétée, destinée aux clients d'établissements hôteliers et parahôteliers situés sur le territoire du canton de Neuchâtel. Carte valable (15 jours max.) durant le séjour jusqu'à la fin des services de transports réguliers. Ne peut être ni remboursée ni échangée. Sur demande, la présentation d'une pièce d'identité avec photo pourra être exigée.

## Abonnement pour les agents de contrôle NSA



Die Inhaberin/der Inhaber dieses Ausweises ist berechtigt, die Fahrausweise zu prüfen und von Reisenden ohne gültigen Fahrausweis den geschuldeten Fahrpreis mit dem vorgesehenen Zuschlag zu erheben. Auf Verlangen müssen sie sich über ihre Identität ausweisen.

Le/la titulaire de la présente pièce de légitimation est autorisé/e à contrôler les titres de transport et à exiger, de la part des voyageurs sans titre de transport valable, le paiement de la course et du supplément prévu par le règlement. Sur demande, le voyageur doit pouvoir attester de son identité.

La o il titolare di questa legittimazione ha facoltà di controllare i titoli di trasporto e di riscuotere dai viaggiatori sprovvisti di un biglietto valevole il prezzo di trasporto e l'eventuale supplemento previsto. A sua richiesta devono essere fornite le loro identità.

Pôle Client / Vente

Rechtsgrundlagen/base justice/base legale  
SR 745.1, PBG, Art. 20 / 22  
SR 745.11, Art. 57

Gültigkeit:  
Validité:  
Validità: 01.01.2020 - 31.12.2020

Exemple transN

**transN**  
transports publics neuchâtelois

Transports Publics Neuchâtelois SA  
Case Postale 3156  
2001 Neuchâtel

Demande: 15110 61129 34538

KB-NR.: 5001  
vendredi 6 novembre 2015 à 11:29

Ligne\*: 101\_TRN  
Direction: Neuchâtel, Place Pury  
Zone: 10  
Arrêt: Neuchâtel, Place Pury

Pièce d'identité: Permis  
Titre de civilité: Monsieur  
Nom: \*\*\*\*\*  
Prénom: \*\*\*\*\*  
Rue: \*\*\*\*\*  
NPA: 00000  
Lieu: \*\*\*\*  
Pays de résidence: Suisse  
Date de naissance: 01.01.1900  
Lieu d'origine: \*\*\*\*  
Pays d'origine: Suisse

**Sans titre valable**

Supplément:	90.00CHF
Forfait prix voyage (incl. 8% TVA):	10.00CHF
Frais de traitement:	20.00CHF
INCL. 8.00% TVA/TRANSN	
Sous-total:	120.00CHF
Total:	120.00CHF

Ce montant peut augmenter en cas de récidive.

La formule est valable comme titre de transport dans toutes les zones ONDE VERTE pendant une heure à partir de son émission

Le signataire certifie l'exactitude des données.

# BLS et Chemins de fer du Jura – Formule manuelle

Schweizerische Transportunternehmen  
 Entreprises suisses de transport  
 Imprese svizzere di trasporto

7524230 7



## Reise ohne gültigen Fahrausweis. Voyage sans titre de transport valable. Viaggio senza titolo di trasporto valevole.

Teil  
Partie  
Parte **1** intern  
interne  
interno

Frau/Madame/Signora     Herr/Monsieur/Signore     TU/ET/IT

Name  
Nom  
Cognome  
Vorname  
Prénom  
Nome

Geburtsdatum  
Date de naissance  
Data di nascita  
Heimort  
Lieu d'origine  
Luogo d'origine  
Kanton  
Canton  
Cantone

Strasse und Nr.  
Rue et no  
Via e n°  
c/o

PLZ  
NPA  
NPA  
Wohnort  
Domicile  
Domicilio

ID     Pass     Führerausweis     Ausländerausweis     Grundkarte     Anderer  
CI    CI    Passaporto    Permis de conduire    Livret pour étrangers    Carte de base    Autre  
Cj    Passaporto    Licenza di condurre    Libretto per stranieri    Carta di base    Altro

Ausgestellt in  
Etabli à  
Rilasciata a  
Ausweis-, Grundkartennummer  
No de livret ou carte de base  
N° del libretto o della carta base

Unterschrift Mitarbeiter/in  
Signature de l'agent  
Firma dell'agente  
Pers.-Nr.  
No pers.  
N° pers.  
Depot/Bahnhof  
Dépôt/gare  
Deposito/stazione

Zug/Kurs  
Train/parcours  
Treno/corsa  
Datum  
Date  
Data  
Zeit  
Heure  
Ora  
Gültig bis  
Valable jusqu'au  
Valido fino a

Von  
De  
Da  
nach  
à  
a

1. Klasse  
Classe  
Classe     2. Klasse  
Classe  
Classe     →  ⇌     gültiges 1/2 Abo vorgewiesen  
Abt. 1/2 valable présenté  
Abb. 1/2 valido esibito

via  
Bemerkungen/vorgewiesener Fahrausweis  
Observations/titre de transport présenté  
Osservazioni/titolo di trasporto esibito

Ohne gültigen Fahrausweis  
Sans titre de transport valable  
Senza titolo di trasporto valevole     Nicht antwortet  
Non valide  
Non convalidato     Hund ohne Billett  
Chien sans billett  
Senza biglietto per cane     Ohne Velobillett  
Sans billett pour bicyclette  
Senza biglietto per bicicletta     1 fehlende Zone/Hst.  
1 Zone/arrêt manquant  
1 Zona/fermata mancante

Teilgültiger Fahrausweis  
Titre de transport partiellement valable  
Titolo di trasporto parzialmente valido     Ohne Zuschlag  
Sans supplément  
Senza supplemento     Klassenwechsel  
Surclassement  
Cambio classe    Fahrpreis/Differenz/Pauschale  
Prix de transport/Différence/Forfait  
Prezzo del trasporto/Differenza/Forfait

Falsche Kundengruppe  
Mauvais groupe de clients  
Gruppo clienti errato     Falsches Verkehrsmittel  
Mauvais moyen de transport  
Mezzo di trasporto errato     Streckenwechsel  
Changement de parcours  
Cambiamento di percorso    Bearbeitungsgebühr  
Surtaxe de traitement  
Supplementi di trattamento

Abo vergessen  
Abt. oublié  
Abb. dimenticato     GA  
AG     1/2 Abo  
Abt. 1/2  
Abb. 1/2     Andere  
Autre  
Altro    Selbstkontrollzuschlag\*  
Surtaxe du contr. sporadique\*  
Supplemento di contr. sporadico\*

Differenz Grundkarte  
Différence carte de base No  
Differenza carta base    Abo-Nr.  
No Abt.  
N° Abb    Missbrauch  
Abus  
Abuso

Abo eingezogen  
Abt. retiré  
Abb. ritirato     Missbrauch  
Abus  
Abuso     Fälschung  
Falsification  
Falsificazione     Meldung erstellt  
Annonce établie  
Annuncia compilata    Fälschung  
Falsification  
Falsificazione

Adressnachforschung in Minuten  
Temps de recherche de l'adresse en minutes  
Ricerca d'indirizzo in minuti    Adressnachforschung/Div./Anzahlung  
Recherche d'adresse/Div./Acompte  
Ricerca di indirizzo/Div./Acconto

Bahnhof/Standort  
Gare/Emplacement  
Stazione/Posto     Billettautomat defekt  
Distributeur de billets défectueux  
Distributore di biglietti difettoso     Entwerter defekt  
Oblitérateur défectueux  
Obliteratore difettoso

\* Im Wiederholungsfall kann sich dieser Betrag erhöhen.  
 \* En cas de récidive le montant peut être plus élevé.  
 \* In caso di recidività questo importo potrà essere aumentato.

Bitte Rückseite beachten! / Veuillez consulter le verso! / Si prega di prendere nota quanto riportato sul retropagina!

Die Richtigkeit der Angaben bestätigt/Unterschrift des Reisenden  
 Confirme l'exactitude des indications/signature du voyageur  
 Conferma l'esattezza di quanto indicato/firma del viaggiatore

X



**VOYAGEUR SANS TITRE DE TRANSPORT VALABLE**

**Partie 1 INTERNE**

Madame  Monsieur Date de naissance

---

Nom Prénom

---

Rue et N°

---

NPA Domicile

---

Document présenté:  Carte d'identité  Passeport  Carte de base de l'abonnement  
 Permis de séjour  Permis de conduire  Autre N°

---

Constat établi à (lieu/canton)

---

Numéro, nom et prénom de l'agent

---

Train/Bus N° Date Heure  1<sup>re</sup> classe  
 2<sup>e</sup> classe

---

De à

---

Observations

---

Sans titre de transport valable  Non validé  Pas de billet pour animal  
 1 zone/arrêt manquant  Sans billet pour bicyclette

Titre de transport partiellement valable	<input type="checkbox"/> Sans supplément	<input type="checkbox"/> Surclassement	Prix de transport/ Différence/Forfait
<input type="checkbox"/> Titre de transport erroné	<input type="checkbox"/> Mauvais moyen de transport	<input type="checkbox"/> Pas de changement de parcours	Surtaxe de traitement
Abonnement oublié	<input type="checkbox"/> AG <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Abt. 1/2	Surtaxe du contrôle sporadique*
			Abus
			Falsification
			Total

Dérangement à (lieu)  Distributeur de billets  Oblitérateur

\*En cas de récidive le montant peut être plus élevé.

Confirme l'exactitude des indications/signature du voyageur

La présente formule vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 L.F.

Chemins de fer du Jura, Rue du Général-Voirol 1, 2710 Tavannes, 032 482 64 50, information@les-cj.ch

**Annexe 4: Points d'arrêts des entreprises de transport**
**A - C**

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>A</b>			
AREUSE	11	TRN-tn	11Areuse
AREUSE LES ISLES	11	PAG	
AUVERNIER LITTORAIL	11	TRN-tn	10AUVERN
AUVERNIER	10	CFF	AUV
AUVERNIER LITTOTAL GARE	11	PAG	
AUVERNIER PACOTTE	10	TRN-tn	
AUVERNIER TN	10	TRN-tn	10auv

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>B</b>			
BEMONT NE RESTAURANT	32	PAG	
BEMONT NE SUR-LE-PONT	32	PAG	
BEVAIX CENTRE	11	PAG	
BEVAIX CHAUVIGNY	11	PAG	
BEVAIX	11	CFF	BV
BEVAIX GIRATOIRE 3 COMMUNES	11	PAG	JONCH
BEVAIX LES JONCHERES	11	PAG	YERES
BEVAIX LES YERES	11	PAG	
BIAUFOND DOUANE	21	PAG	
BIAUFOND LA RASSE	21	PAG	
BIAUFOND LES AVANTS	21	PAG	
BOLE COLLEGES	10	TRN-tn	10Bôlec
BOLE GARE	10	TRN-rvt	

BOLE PIERRE-A-SISIER	10	TRN-tn	10BôleP
BOLE SOLITUDE	10	TRN-tn	
BOLE SOUS LE PRE	10	TRN-tn	10BôleS
BOUDEVILLIERS BOTTES	11/30	PAG	
BOUDEVILLIERS CENTRE	11/30	TRN-autovr	11BOCEN
BOUDEVILLIERS CENTRE	11/30	PAG	
BOUDEVILLIERS JONCHERE	11/30	TRN-autovr	11BOJON
BOUDEVILLIERS JONCHERE	11/30	PAG	
BOUDRY ADDOZ	11	PAG	
BOUDRY BELLEVUE	11	PAG	
BOUDRY BACONNIERE	11	PAG	
BOUDRY CEDRES	11	PAG	
BOUDRY CONRARDES	11	PAG	
BOUDRY GARE	11	PAG	
BOUDRY	11	CFF	BDR
BOUDRY LES PRAZ	11	PAG	
BOUDRY TN LITTORAIL	11	TRN-tn	11 Boudry
BOUDRY	11	TRN-tn	11 ADDOZ
BOUDRY, BUCHILLES	11	PAG	
BOUDRY-LA TUILIERE	11	TRN-tn	11 Tuilli
BOUDRY CENTRE SPORTIF	11	PAG	
BOUDRY LES TILLES	11	PAG	
BOUDRY LITTORAIL GARE	11	PAG	
BOUDRY SUR-LA-FORET	11	PAG	

BOUDRY, VAUVILLIERS	11	PAG	
BOVERESSE GARE	33	PAG	
BOVERESSE PISCINE	33	TRN- autorvt	33Bovpi
BOVERESSE PISCINE	33	PAG	
BOVERESSE PRISE-SECHE	33	PAG	
BOVERESSE SECHOIR	33	TRN- autorvt	
BOVERESSE TEMPLE	33	PAG	
BOVERESSE TRN/AUTRVT	33	TRN- autorvt	33BOTEM
BROT-DESSUS BUREAU COMMUNAL	30	TRN- autorvt	30BDBC
BROT-DESSUS LE JORATEL	30	TRN- autorvt	30BDJOR
BROT-DESSUS VERS-CHEZ-LES-BRANDT	21/30	TRN- autorvt	21BDVCLB
BUTTES BIF LES GOUTTETTES	33	PAG	
BUTTES GARE	33	TRN- rvt	33BT
BUTTES GARE	33	PAG	

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>C</b>			
CERNIER BOIS DU PAQUIER	30	TRN- autovr	30CEBOI
CERNIER CENTRE	30	TRN- autovr	30CER
CERNIER CENTRE	30	PAG	
CERNIER CRET DEBELY	30	TRN- autovr	30CEDEB
CERNIER EVOLOGIA	30	TRN- autovr	30EVOLO
CHAMBRELIEN	11/30	CFF	CHN
CHAMBRELIEN GARE	11/30	TRN- tn	11Chacf
CHAMBRELIEN LA SAUGE	11/30	TRN- tn	11LaSau
CHAMBRELIEN VILLAGE	11/30	TRN- tn	11Chamv

CHAUMONT (FUNI)	11	TRN- tn	
CHAMP-DU-MOULIN	11/30	TRN- rvt	11chmo
CHEZARD-ST-MARTIN GRAND-CHEZAR	30	TRN- autovr	30GDCHZ
CHEZARD-ST-MARTIN PETIT-CHEZAR	30	TRN- autovr	30PTCHZ
CHEZARD-ST-MARTIN REBATTE	30	TRN- autovr	30STMRE
CHEZARD-ST-MARTIN ST-MARTIN	30	TRN- autovr	30STMAR
CHEZ-LE-BART COMBAMARRE	15	PAG	
CHEZ-LE-BART LES PLATANES	15	PAG	
CHEZ-LE-BART, POSTE	15	PAG	
COFFRANE LA PELLEUSE	11/30	PAG	
COFFRANE RUE DU COLLEGE	11/30	PAG	
COLOMBIER	10	CFF	CLB
COLOMBIER NE, ARSENAL	10	TRN- tn	
COLOMBIER NE RUE DE L'ETANG	10	TRN- tn	10Colco
COLOMBIER NE LITTORAIL	10	TRN- tn	10 Colomb
COLOMBIER NE-BAS-DES-ALLEES	10	TRN- tn	10 BsAlee
COLOMBIER NE-LES CHEZARDS	10	TRN- tn	10 ColChz
COLOMBIER NE PERREUSES	10	TRN- tn	
COLOMBIER NE ALLEE LITTORAIL	10	TRN- tn	
COLOMBIER SOURCES	10	TRN- tn	
COLOMBIER NE ST-ETIENNE	10	TRN- tn	
COLOMBIER NE VERNES	10	TRN- tn	
CONCISE CAMP DE VAUMARCUS	15	PAG	

CORCELLES NE EGLISE	11	PAG	
CORCELLES NE HAUT DU VILLAGE	11	PAG	
CORCELLES NE LES VERNETS	11	PAG	
CORCELLES NE PHARMACIE	11	PAG	
CORCELLES NE RUE A JEAN	11	PAG	
CORCELLES-COLLEGE	11	TRN-tn	11 Corcel
CORCELLES-LA NICOLE	11	TRN-tn	11 Nicole
CORCELLES-PESEUX	10	CFF	CP
CORCELLES-PHARMACIE	11	TRN-tn	11 Pharma
CORCELLES-PLACE DE LA GARE	10	TRN-tn	
CORMONDRECHE GRAND'RUE	11	TRN-tn	11 Cormon
CORMONDRECHE-RUE DU PRIEURE	11	TRN-tn	11 Prieur
CORMORET	66	CFF	CORM
CORNAUX	11	CFF	CORN
CORNAUX GARE	11	PAG	
CORTAILLOD LES JORDILS	11	PAG	
CORTAILLOD, CHANÉLAZ	11	PAG	
CORTAILLOD-BAS-DE-SACHET	11	PAG	
CORTAILLOD-BUFFET DU TRAM	11	PAG	
CORTAILLOD-CABLES	11	PAG	
CORTAILLOD-LES GRAVIERS	11	PAG	
CORTAILLOD-TEMPLE	11	PAG	
COURTELARY	66	CFF	CTY
COUVET BIF DE PLANCEMONT	33	PAG	
COUVET CENTRE COMMERCIAL	33	TRN- autorvt	33CVCOM

COUVET CENTRE COMMERCIAL	33	PAG	
COUVET ESPACEVAL	33	PAG	
COUVET ESPACEVAL	33	TRN- autorvt	33CVCS
COUVET GARE	33	TRN- rvt	33CVTR
COUVET GARE	33	PAG	
COUVET HOPITAL	33	TRN- autorvt	33CVHOP
COUVET HOPITAL	33	PAG	
COUVET LA LECHERE	33	TRN- autorvt	33CouvL
COUVET LE PREYEL	33	TRN- autorvt	33CouvP
COUVET LE PREYEL	33	PAG	
COUVET VIADUC	33	PAG	
CRESSIER NE	14	CFF	CRNE
CRESSIER NE GARE	14	PAG	
CRESSIER NE MALPIERRES	14	PAG	1
CRESSIER NE SANSFOIN	14	PAG	

## 7.1 D - G

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>D</b>			
DIESSE, CHENAUX	65	PAG	
DIESSE, VILLAGE	65	PAG	
DOMBRESSON BAS DES CRETS	30	TRN- autovr	30DOBAS
DOMBRESSON COLLEGE	30	TRN- autovr	30DOMOY
DOMBRESSON TEMPLE	30	TRN- autovr	30DOPOS

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>E</b>			
ENGES COLLEGE	14	PAG	
ENGES VERGER-DU BAS	14	PAG	

ENGES VILLAGE	14	PAG	
ENGOLLON PISCINE	11	TRN- autovr	11ENPIS
ENGOLLON VILLAGE	11	TRN- autovr	11ENVIL
EPAGNIER	11	PAG	
ERLACH, GOSTEL	65	PAG	
ERLACH, STEDTLI	65	PAG	
ERLACH, OBERSTUFENSCHULE	65	PAG	
ERLACH, UNTER DEN HALDEN	65	PAG	

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>F</b>			
FENIN	11	TRN-tn	FENIN
FLEURIER COLLEGE REGIONAL	33	TRN- autorvt	33FLCOL
FLEURIER COLLEGE REGIONAL	33	PAG	
FLEURIER GARE	33	PAG	
FLEURIER GARE	33	TRN- rvt	33FLE
FLEURIER GARE	33	TRN- autorvt	33FLE
FLEURIER GRAND- RUE	33	TRN- autorvt	33FLRUE
FLEURIER HOTEL DE VILLE	33	TRN- autorvt	33flbc
FLEURIER GRANDS CLOS	33	TRN- autorvt	33flle
FONTAINEMELON COLLEGE	30	TRN- autovr	30FOCOL
FONTAINEMELON FERME MATILE	30	TRN- autovr	30FOFER
FONTAINEMELON CENTRE	30	TRN- autovr	30FOMAI
FONTAINEMELON SOUS LA LISIÈRE	30	TRN- autovr	30FOLIS
FONTAINEMELON SOUS L'USINE	30	TRN- autovr	30FOUSI
FONTAINES LE DISTRICT	11	TRN- autovr	11FODIS
FONTAINES LE DISTRICT	11/30	PAG	
FONTAINES LE PAVE	11/30	TRN- autovr	11FOPAV

FONTAINES LE PAVE	11/30	PAG	
FONTAINES LES BASSINS	11/30	TRN- autovr	11FOBAS
FONTAINES LES BASSINS	11/30	PAG	
FRESENS BAS DU VILLAGE	15	PAG	
FRESENS VILLAGE	15	PAG	

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>G</b>			
GALS, BETHLEHEM	65	PAG	
GALS, DORF	65	PAG	
GALS, GEMEINDEHAUS	65	PAG	
GALS, NEUHAUS	65	PAG	
GORGIER CRÊT-DE-LA FIN	15	PAG	
GORGIER-ST-AUBIN COLLEGE	15	PAG	
GORGIER-ST-AUBIN	15	CFF	GGARE
GORGIER-ST-AUBIN GARE	15	PAG	
GOUMOIS, BELFOND	42	PAG	
GOUMOIS, DOUANE	42	PAG	
GOUMOIS, TOURNANT THEUSSERET	42	PAG	
GRAND-SAVAGNIER	11	TRN- tn	GSAVG

## 7.2 H - L

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>H</b>			
HAUTERIVE POSTE	10	TRN- tn	10 Hauter
HAUTERIVE LONGSCHAMPS	10	TRN- tn	10 LChamp
HAUTERIVE- BEAUMONT	10	TRN- tn	10 HtBmnt
HAUTERIVE- CHATEAU	10	TRN- tn	10 HtChat
HAUTERIVE- LATENIUM	10	TRN- tn	10 Archeo

HAUTERIVE-PORT	10	TRN-tn	10 PtHaut
HAUTERIVE-ROUGES-TERRES	10	TRN-tn	10 RTerre

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
I			
J			
K			

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
L			
LA BREVINE. BIF. CHOBERT	21/32	PAG	
LA BREVINE. BIF PETIT BAILLOD	32	PAG	
LA BREVINE BOIS-DE-L'HALLE	32	PAG	
LA BREVINE CH.DU BAILLOD	32	PAG	
LA BREVINE FERME BAILLOD	32	PAG	
LA BREVINE POSTE	21/32	PAG	
LA CHATAGNE ANC POSTE	21	PAG	
LA CHATAGNE CRET- LA-CHATAGN	21	PAG	
LA CHATAGNE COMBE LA RACINE	21	PAG	
LA CHATAGNE LE MOULINET	21	PAG	
LA CHATAGNE MILIEU DES PRES	21	PAG	
LA CHAUX-D'ABEL GARE	31	CJ	CHX ABEL
LA CHAUX-DE-F ABRAHAM-ROBERT	20	TRN-tc	20CFABR
LA CHAUX-DE-F ALLEES DU QUARTZ	20	TRN-tc	20alqu

LA CHAUX-DE-F ARMES-REUNIES	20	TRN-tc	20CFARM
LA CHAUX-DE-F BEAUX-DIMANCHES	20	TRN-tc	20CFBEA
LA CHAUX-DE-F BIBLIOTHEQUE	20	TRN-tc	20CFBIB
LA CHAUX-DE-F BLAISE-CENDRARS	20	TRN-tc	20CFLYC
LA CHAUX-DE-F BOIS PT CHATEAU	20	TRN-tc	20CFBOI
LA CHAUX-DE-F BONNE FONTAINE	20	TRN-tc	20CFBON
LA CHAUX-DE-F CERNIL-ANTOINE	20	TRN-tc	20CFCAN
LA CHAUX-DE-F CHAPEAU-RABLE	20	TRN-tc	20CF CPR
LA CHAUX-DE-F EPLATURES NORD	20	TRN-tc	20CFEPL
LA CHAUX-DE-F EPLATURES-JAUNE	20	TRN-tc	20CFEPJ
LA CHAUX-DE-F F-COURVOISIER	20	TRN-tc	20CFFRI
LA CHAUX-DE-F JACOB-BRANDT	20	TRN-tc	20CFJAC
LA CHAUX-DE-F LYCEE BLAISE-C	20	TRN-tc	20CFBLAI
LA CHAUX-DE-F PAYSANS-HORL	20	TRN-tc	20CFPAY
LA CHAUX-DE-F PERRET-GENTIL	20	PAG	20CFPER
LA CHAUX-DE-F COMBE PERRET	20	TRN-tc	20CFPER
LA CHAUX-DE-F POINT-DU-JOUR	20	TRN-tc	20CFPDJ
LA CHAUX-DE-F PRES-DE-LA-RONDE	20	TRN-tc	20CFPRR
LA CHAUX-DE-F PTES-CROSETTES	20	TRN-tc	20CFPET
LA CHAUX-DE-F TRICENTENAIRE	20	TRN-tc	20CFTRI

LA CHAUX-DE-F VILLA TURQUE	20	TRN-tc	20CFVIL
LA CHAUX-DE- FONDS 1ER AOUT	20	TRN-tc	20CFAOU
LA CHAUX-DE- FONDS 22 CANTONS	20	TRN-tc	20CF22C
LA CHAUX-DE- FONDS ABEILLE	20	TRN-tc	20CFABE
LA CHAUX-DE- FONDS AMI- GIRARD	20	TRN-tc	20CFAMI
LA CHAUX-DE- FONDS ARC-EN- CIEL	20	TRN-tc	20CFARC
LA CHAUX-DE- FONDS ARETES	20	TRN-tc	20CFARE
LA CHAUX-DE- FONDS BALANCIER	20	TRN-tc	20prin
LA CHAUX-DE- FONDS BASSETS-CR	20/21	PAG	
LA CHAUX-DE- FONDS BEL-AIR	20	TRN-tc	20CFBEL
LA CHAUX-DE- FONDS BIF BUL- VA	20	PAG	
LA CHAUX-DE- FONDS BOUGILLONS	20	TRN-tc	20CFBOU
LA CHAUX-DE- FONDS BREGUET	20	TRN-tc	20CFBRE
LA CHAUX-DE- FONDS BRENETETS	21	PAG	
LA CHAUX-DE- FONDS CERISIER	20	TRN-tc	20FCER
LA CHAUX-DE- FONDS CHAPELLE	20	TRN-tc	20FCPL
LA CHAUX-DE- FONDS CHARRIERE	20	TRN-tc	20CFCHA
LA CHAUX-DE- FONDS CHASSERAL	20	TRN-tc	20CFRAL
LA CHAUX-DE- FONDS CHEMIN- BLANC	20	TRN-tc	20FCHE

LA CHAUX-DE- FONDS CITADELLE	20	TRN-tc	20FCIT
LA CHAUX-DE- FONDS CLUSE	20	TRN-tc	20CFCLU
LA CHAUX-DE- FONDS COLLEGE	20	TRN-tc	20FCOL
LA CHAUX-DE- FONDS COMBE OURS	20	TRN-tc	20FCBO
LA CHAUX-DE- FONDS COMBE- PERRET	20	TRN-tc	20FCPE
LA CHAUX-DE- FONDS COMBETTES	20	PAG	
LA CHAUX-DE- FONDS CRETETS	20	TRN-tc	20FCRT
LA CHAUX-DE- FONDS DOUBS	20	TRN-tc	20CFDOU
LA CHAUX-DE- FONDS ELECTRICES	20	TRN-tc	20CFELE
LA CHAUX-DE- FONDS ENTILLES	20	TRN-tc	20CFENT
LA CHAUX-DE- FONDS EPLATTENIER	20	TRN-tc	20CFLEP
LA CHAUX-DE- FONDS ESPACITE	20	TRN-tc	20CFECT
LA CHAUX-DE- FONDS ESPACITE	20	PAG	
LA CHAUX-DE- FONDS ESPLANADE	20	TRN-tc	20CFEPL
LA CHAUX-DE- FONDS ETANG	20	TRN-tc	20CFETA
LA CHAUX-DE- FONDS ETOILE	20	TRN-tc	20CFETO
LA CHAUX-DE- FONDS FORAINS	20	TRN-tc	20CFFOR
LA CHAUX-DE- FONDS FORGES	20	TRN-tc	20CFFGE
LA CHAUX-DE- FONDS FOULETS	20	TRN-tc	20CFFOU

LA CHAUX-DE-FONDS FRAMERIES	20	TRN-tc	20CFFRA
LA CHAUX-DE-FONDS FUSION	20	TRN-tc	20CFFUS
LA CHAUX-DE-FONDS	20	CFF	CF
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	CJ	CF 02
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	TRN-cmn	20CF
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	TRN-tc	20CFGAR
LA CHAUX-DE-FONDS GARE	20	PAG	
LA CHAUX-DE-FONDS GENTIANES	20	TRN-tc	20CFGEN
LA CHAUX-DE-FONDS GIBRALTAR	20	TRN-tc	20CFGIL
LA CHAUX-DE-FONDS GR FONTAINE	20	TRN-tc	20CFGFO
LA CHAUX-DE-FONDS GR FONTAINE	20	PAG	
LA CHAUX-DE-FONDS GRAND-PONT	20	TRN-tc	20CFGRP
LA CHAUX-DE-FONDS GRILLON	20	TRN-tc	20CFGRI
LA CHAUX-DE-FONDS HELVETIE	20	TRN-tc	20CFHEL
LA CHAUX-DE-FONDS HOPITAL	20	TRN-tc	20CFHOP
LA CHAUX-DE-FONDS JOUX-PERRET	20	TRN-tc	20CFJOP
LA CHAUX-DE-FONDS M ST-HELIER	20	TRN-tc	20CFSTH
LA CHAUX-DE-FONDS MALAKOFF	20	TRN-tc	20CFMAL
LA CHAUX-DE-FONDS MARAIS	20	TRN-tc	20CFMAR
LA CHAUX-DE-FONDS MARCHE	20	TRN-tc	20CFMCH

LA CHAUX-DE-FONDS MONBRILLANT	20	TRN-tc	20CFMBR
LA CHAUX-DE-FONDS MORGARTEN	20	TRN-tc	20CFMOR
LA CHAUX-DE-FONDS MOULINS	20	PAG	20CFMOU
LA CHAUX-DE-FONDS MUSEES	20	TRN-tc	20CFMUS
LA CHAUX-DE-FONDS NORD	20	TRN-tc	20CFNOR
LA CHAUX-DE-FONDS NOTRE-DAME	20	TRN-tc	20CFNOT
LA CHAUX-DE-FONDS NUMAGA	20	TRN-tc	20CFNUM
LA CHAUX-DE-FONDS OREE-DU-BOIS	20	TRN-tc	20CFORE
LA CHAUX-DE-FONDS ORMES	20	TRN-tc	20CFORM
LA CHAUX-DE-FONDS PAIX	20	TRN-tc	20CFPAI
LA CHAUX-DE-FONDS PAQUERETTES	20	TRN-tc	20CFPAQ
LA CHAUX-DE-FONDS PARC SPORTS	20	TRN-tc	20CFPAR
LA CHAUX-DE-FONDS PARC SPORTS	20	PAG	
LA CHAUX-DE-FONDS PATINOIRE	20	TRN-tc	20CFPAT
LA CHAUX-DE-FONDS MUSEE PAYSAN	20	TRN-tc	20CFPOL
LA CHAUX-DE-FONDS PONT	20	TRN-tc	20PONT
LA CHAUX-DE-FONDS POUILLEREL	20	TRN-tc	20CFPOU
LA CHAUX-DE-FONDS PRES-VERT	20	TRN-tc	20CFPVE
LA CHAUX-DE-FONDS PREVOYANCE	20	TRN-tc	20CFPRV

LA CHAUX-DE-FONDS PROMENADE	20	TRN-tc	20CFPRO
LA CHAUX-DE-FONDS RECORNE	20	TRN-tc	20CFREC
LA CHAUX-DE-FONDS SIGNAL	20	TRN-tc	20CFSIG
LA CHAUX-DE-FONDS SOMBAILLE	20	TRN-tc	20CFSOM
LA CHAUX-DE-FONDS STAVAY-MOLLONDIN	20	TRN-tc	
LA CHAUX-DE-FONDS SUCCES	20	TRN-tc	20CFSUC
LA CHAUX-DE-FONDS SWIN GOLF	20/21	PAG	
LA CHAUX-DE-FONDS TETE-DE-RAN	20	TRN-tc	20CFTET
LA CHAUX-DE-FONDS THEATRE	20	TRN-tc	20CFTHE
LA CHAUX-DE-FONDS TOURBILLON	20	TRN-tc	20CFTOR
LA CHAUX-DE-FONDS TOURELLES	20	TRN-tc	20CFTOU
LA CHAUX-DE-FONDS VERSOIX	20	TRN-tc	20LCVER
LA CHAUX-DE-FONDS, LES EPLATURES AÉROPORT	20	TRN-tc	20epae
LA CHAUX-DE-FONDS, PLAISANCE	20	TRN-tc	20CFPLA
LA CHAUX-DE-FONDS-EST GARE	20	CJ	CF-Est
LA CHAUX-DE-FONDS-GRENIER GARE	20	TRN-cmn	20CFG
LA CHAUX-DES-BREULEUX GARE	42	CJ	CHX-BREU
LA CHAUX-DU-MILIEU CLEF-D'OR	21	PAG	21Clefd

LA CHAUX-DU-MILIEU LA FORGE	21	PAG	
LA CHAUX-DU-MILIEU LA GR-JOUX	21	PAG	
LA CHAUX-DU-MILIEU LES JOLYS	21	PAG	
LA CHAUX-DU-MILIEU P-CHAUX	21	PAG	
LA CHAUX-DU-MILIEU VILLAGE	21	PAG	
LA CIBOURG GARE	21	CJ	Cibour
LA CORBATIERE GARE	21	TRN-cmn	21COBA
LA CÔTE-AUX-FÉES BELLEVUE	33	PAG	
LA COTE-AUX-FEES BOLLES-VENT	33	PAG	
LA COTE-AUX-FEES ENTRE-BOLLES	33	PAG	
LA COTE-AUX-FEES LES BOURQUINS	33	PAG	
LA COTE-AUX-FEES GARAGE	33	PAG	
LA COTE-AUX-FEES LES LEUBA	33	PAG	
LA COTE-AUX-FEES LES TATTETS	33	PAG	
LA COTE-AUX-FEES POSTE	33	PAG	
LA FERRIERE GARE	31	CJ	FERRIERE
LA LARGE JOURNEE	42	CJ	
LA MAISON-MONSIEUR BIF	21	PAG	
LA NEUVEVILLE, CHÂTEAU	65	PAG	
LA NEUVEVILLE, COLLEGE	65	PAG	
LA NEUVEVILLE	65	CFF	NV

LA NEUVEVILLE, LA MAIN	65	PAG	
LA NEUVEVILLE, LES MOULINS	65	PAG	
LA NEUVEVILLE, POSTE	65	PAG	
LA NEUVEVILLE, RUIS DE VAUX	65	PAG	
LA PRESTA MINES D'ASPHALTE	33	TRN-rvt	33PRST
LA SAGNE GARE	21	TRN-cmn	21SAGN
LA SAGNE- EGLISE GARE	21	TRN-cmn	21SAEG
LA TOURNE COL	30	PAG	
LA TOURNE LA MAUVAISE-COMBE	30	PAG	
LA VUE DES ALPES	21	TRN-tc	21vual
LAMBOING, SCIERIE	65	PAG	
LAMBOING, VILLAGE	65	PAG	
LANDEYEUX	11	TRN-autovr	11LANDE
LE BAS-DU-CERNEUX	21	PAG	
LE BOECHET GARE	42	CJ	BOECHET
LE BROUILLET ANC. POSTE	32	PAG	
LE BROUILLET BIF LES JORDAN	32/32	PAG	
LE BROUILLET CHEZ-PETOUD	32	PAG	
LE CACHOT, CACHOT DE VENT	21	PAG	
LE CACHOT CARREFOUR	21	PAG	
LE CACHOT LE-BAS-DU-CRET	21	PAG	
LE CACHOT FROMAGERIE	21	PAG	
LE CACHOT PT CACHOT DE BISE	21	PAG	

LE CACHOT PETIT CACHOT 6	21	PAG	
LE CERNEUX-PEQUIGNOT BETOD	21	PAG	
LE CERNEUX-PEQUIGNOT ETAGES	21	PAG	
LE CERNEUX-PEQUIGNOT LE CREUX	21	PAG	
LE CERNEUX-PEQUIGNOT VILLAGE	21	PAG	
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, M-BAILLOD	21	PAG	
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, M-LIDOR	21	PAG	
LE CERNEUX-PEQUIGNOT, M-ROCHAT	21	PAG	
LE CERNIL RESTAURANT	33	PAG	
LE CRET-DU-LOCLE	20	CFF	CRET
LE CRET-DU-LOCLE RTE CANTONALE	20	TRN-tc	20CRETD
LE CREUX-DES-BICHES GARE	42	CJ	CRX-BICH
LE LANDERON BELLEVUE	14/65	PAG	
LE LANDERON BIF. SUR FROCHAUX	14/65	PAG	
LE LANDERON CENTRE	14/65	PAG	
LE LANDERON	14/65	CFF	LD
LE LANDERON GARE	14/65	PAG	
LE LANDERON MONTET-DESSUS	14/65	PAG	
LE LANDERON VIEILLE-VILLE	14/65	PAG	14LLvVi

LE LANDERON ZONE INDUSTRIELLE	14/65	PAG	14LLZin
LE LOCLE - LE CHALET NE	20	TRN-cmn	20CHET
LE LOCLE ABATTES	20	TRN-tc	20LOABA
LE LOCLE AUGUSTE LAMBELET	20	TRN-tc	20LOALA
LE LOCLE AVENIR	20	TRN-tc	20LOAVE
LE LOCLE BEAU-SITE	20	TRN-tc	20LOBSI
LE LOCLE CHEMIN DES DOLINES	20	TRN-tc	20chbl
LE LOCLE COTE DE LA JALUSE	20	TRN-tc	20laja
LE LOCLE BILLODES	20	TRN-tc	20LOBIL
LE LOCLE CARDAMINES	20	TRN-tc	20LOCAR
LE LOCLE CENTENAIRE	20	TRN-tc	20LOCENT
LE LOCLE CHEMIN-BLANC	20	PAG	
LE LOCLE CIMETIERE	20	PAG	
LE LOCLE COLLEGE	20	TRN-tc	20LOCOL
LE LOCLE COMBE-GIRARD	20	TRN-tc	20LOCGI
LE LOCLE COMMUNAL	20	TRN-tc	20LOCOM
LE LOCLE CORBUSIER	20	TRN-tc	20LOCOR
LE LOCLE CROISETTE	20	TRN-tc	20LOCRO
LE LOCLE DANIEL- JEANRICH	20	TRN-tc	20LODJR
LE LOCLE ECOLE DES GIRARDET	20	TRN-tc	20LOEGI
LE LOCLE ETANGS	20	TRN-tc	20LOETA
LE LOCLE FIOTTETS	20	TRN-tc	20LOFIO

LE LOCLE FLEURS	20	TRN-tc	20LOFLE
LE LOCLE FOYER	20	TRN-tc	20LOFOY
LE LOCLE FRITILAIRES	20	TRN-tc	20LOFRI
LE LOCLE	20	CFF	LOC
LE LOCLE GARE/CENTRE VILLE	20	TRN-tc	20LOGAR
LE LOCLE GARE/CENTRE VILLE	20	PAG	
LE LOCLE GENTIANES	20	TRN-tc	20LOGEN
LE LOCLE GEORGES- PERRENOUD	20	TRN-tc	20LOGPE
LE LOCLE GERARDMER	20	TRN-tc	20LOGER
LE LOCLE G- FAVRE	20	TRN-tc	20LOGFA
LE LOCLE HAUT-DU- QUARTIER	20/21	PAG	
LE LOCLE HOPITAL	20	TRN-tc	20LOHOP
LE LOCLE HOTEL-DE- VILLE	20	PAG	
LE LOCLE HOTEL-DE- VILLE	20	TRN-tc	20LOHVI
LE LOCLE JAMBE- DUCOMMUN	20	TRN-tc	20LOJDU
LE LOCLE JEANNERET	20	TRN-tc	20LOJEA
LE LOCLE JOLIMONT	20	TRN-tc	20LOJOL
LE LOCLE JOUX- PELICHET	20	TRN-tc	20jupe
LE LOCLE LA COMBE- JEANNERET	20	PAG	
LE LOCLE LA JALUSE	20	TRN-tc	20LOJAL
LE LOCLE LA JALUSE	20	PAG	

LE LOCLE LE CHALET	20	TRN-cmn	20chal
LE LOCLE LES REPLATTES	20	PAG	
LE LOCLE LUX	20	TRN-tc	20LOLUX
LE LOCLE LUX	20	PAG	
LE LOCLE MALPIERRES	20	TRN-tc	20LOMAL
LE LOCLE MARIE-ANNE CALAME	20	TRN-tc	20LOMAC
LE LOCLE MONTS	20	TRN-tc	20LOMON
LE LOCLE MOULINS SOUTERRAINS	20	PAG	20Mouli
LE LOCLE PETITS-MONTS	20	TRN-tc	20LOPMT
LE LOCLE PISTE VITA	20	TRN-tc	20LOPVI
LE LOCLE PRIMEVERES	20	TRN-tc	20LOPRI
LE LOCLE RAYA	20	TRN-tc	20LORAY
LE LOCLE RUE DU MIDI	20	PAG	
LE LOCLE TECHNICUM	20	TRN-tc	20LOTEC
LE LOCLE TECHNICUM	20	PAG	
LE LOCLE TENNIS	20	TRN-tc	20tenn
LE LOCLE TERTRE	20	TRN-tc	20LOTER
LE LOCLE TICINO	20	TRN-tc	20dixi
LE LOCLE TILLEULS	20	TRN-tc	20LOTIL
LE LOCLE VERGER	20	TRN-tc	20LOVER
LE LOCLE-COL-DES-ROCHES	20	CFF	COL
LE LOCLE-COL-DES-ROCHES GARE	20	PAG	
LE LOCLE-COL-DES-ROCHES SNCF	20	SNCF	

LE NOIRMONT GARE	42	CJ	NOIRMONT
LE PREVOUX BAS DU PREVOUX	20	PAG	
LE PREVOUX BIF. SUR BETOD	21	PAG	
LE PREVOUX HAUT DU PREVOUX	20/21	PAG	
LE PREVOUX LA SOLDANELLE	21	PAG	
LE PREVOUX LES COMBES	20	PAG	
LE QUARTIER CARREFOUR	21	PAG	
LE QUARTIER LA COURONNE	21	PAG	
LE REYMOND GARE	20	TRN-cmn	20REYM
LE STAND GARE	21	TRN-cmn	21STD
LES BAYARDS BELLEVUE	33	PAG	
LES BAYARDS BIF PL JEANNIN	33	PAG	
LES BAYARDS GARE CFF	33	TRN- autorvt	33BAHAL
LES BAYARDS HAUT-DE-LA-TOUR	33	TRN- autorvt	33BAHTO
LES BAYARDS PETIT-BAYARD	33	PAG	
LES BAYARDS QUARTIER DU VENT	33	TRN- autorvt	33BAQDV
LES BAYARDS QUARTIER DU VENT	33	PAG	
LES BAYARDS VILLAGE	33	TRN- autorvt	33BAVIL
LES BAYARDS VILLAGE	33	PAG	
LES BOIS GARE	42	CJ	LES BOIS
LES BRENETS GARE	21	TRN-cmn	21BREN
LES BRENETS GARE	21	PAG	
LES BRENETS, CAMPING	21	PAG	

LES BRENETS, CENTRE SPORTIF	21	PAG	
LES BRENETS, GARE	21	PAG	
LES BRENETS, GRANDE RUE 27	21	PAG	
LES BRENETS, LES PÂQUERETTES	21	PAG	
LES BRENETS, PARC DES PARGOTS	21	PAG	
LES BRENETS, CENTRE VILLAGE	21	PAG	
LES BREULEUX GARE	42	CJ	BREULEUX
LES BREULEUX- EGLISE GARE	42	CJ	Bx-Egl
LES BREULEUX BIF. LES CERNEUX	42	CJ auto	
LES BREULEUX ECOLE	42	CJ auto	
LES BREULEUX EST	42	CJ auto	
LES BREULEUX HAUT-DU- VILLAGE	42	CJ auto	
LES BREULEUX LE ROSELET	42	CJ auto	
LES COEUDRES GARE	21	TRN-cmn	21COED
LES COEUDRES-EST	21	TRN-cmn	21COEU
LES DEURRES	10	CFF	DEU
LES EMIBOIS GARE	42	CJ	Emiboi
LES EMIBOIS ECOLE	42	CJ auto	
LES EMIBOIS VILLAGE	42	CJ auto	
LES FRETES GARE	21	TRN-cmn	21FRET

LES GENEVEYS- SUR-COFFRANE	30	CFF	GEC
LES GENEVEYS- SUR-COFFRANE GARE	30	PAG	
LES GENEVEYS- SUR- COFFRANE, PRÉLETS	30	PAG	
LES GRATTES BIF.	11/30	PAG	
LES GRATTES DE BISE	11/30	TRN-tn	
LES HAUTS- GENEVEYS	30	CFF	HGV
LES JOUX- DERRIERE 44	21	PAG	
LES JOUX- DERRIERE ANC.COLLEGE	21	PAG	
LES JOUX- DERRIERE LA GREBILLE	21	PAG	
LES JOUX- DERRIERE RESTAURANT	21	PAG	
LES PETITS- PONTS CARREFOUR	21	PAG	
LES PETITS- PONTS CARREFOUR	21	TRN- autovr	21leca
LES PETITS- PONTS LES ATTIS	21	PAG	
LES PLANCHETTES LE DAZENET	21	PAG	
LES PLANCHETTES SUR-LE-RING	21	PAG	
LES PLANCHETTES VILLAGE	21	PAG	
LES POMMERATS, BAS DU VILLAGE	42	PAG	

LES POMMERATS, VILLAGE	42	PAG	
LES PONTS-DE-MARTEL GARE	21	TRN-cmn	21PDM
LES PONTS-DE-MARTEL GARE	21	PAG	
LES PONTS-DE-MARTEL GDE-RUE	21	PAG	
LES PONTS-DE-MARTEL MOLTA-DE.	21	PAG	
LES PONTS-DE-MARTEL PT-BOIS	21	PAG	
LES PONTS-DE-MARTEL RUE PURY	21	PAG	
LES SAGNETTES ANC POSTE	33	PAG	
LES SAGNETTES BIF. CHARBONNI.	33	PAG	
LES SAGNETTES CH CHENAILLETA	32/33	PAG	
LES SAGNETTES CHABLAIS	33	PAG	
LES SAGNETTES LA ROCHE	33	PAG	
LES SAGNETTES BIF. L'ECRENAZ	33	PAG	
LES TAILLERES BOUT DU LAC	32	PAG	
LES TAILLERES RESTAURANT	32	PAG	
LES TAILLERES VARODES	32	PAG	
LES VERRIERES CROIX-BLANCHE	33	TRN- autorvt	33gafr
LES VERRIERES DOUANE	33	TRN- autorvt	33VEDOU

LES VERRIERES GARE CFF	33	TRN- autorvt	33VER
LES VERRIERES LE CRET-SUD	33	TRN- autorvt	33VESUD
LES VERRIERES MEUDON	33	TRN- autorvt	33VEMEU
LES VERRIERES VY-PERROUD	33	TRN- autorvt	33VEVYP
LIGNIERES BUREAU COMMUNAL	14/65	PAG	
LIGNIERES CIMETIERE	14/65	PAG	
LIGNIERES MOULIN NAVILOT	14/65	PAG	

### 7.3 M - P

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>M</b>			
MARIN-COUVIERS	11	TRN- tn	11 COUVI
MARIN-EPAGNIER, CHAMPS-MONTANTS	11	PAG	
MARIN-EPAGNIER GARE	11	BLS- bn	11MEP
MARIN-EPAGNIER GARE	11	TRN- tn	11 Marin
MARIN-EPAGNIER GARE	11	PAG	
MARIN-EPAGNIER LA TENE	11	PAG	
MARIN-EPAGNIER MARIN CENTRE	11	TRN- tn	11BLVU-M

MARIN-EPAGNIER MARIN CENTRE	11	PAG	
MARIN-EPAGNIER PAUL-VOUGA	11	PAG	
MARIN-GARE	11	TRN- tn	11Marin
MARIN-LES COUVIERS	11	TRN- tn	11 Couvir
MARIN-LES INDIENNES	11	TRN- tn	11 Indnne
MARIN- VILLAGE	11	TRN- tn	11 MarinV
MARIN VILLAGE	11	PAG	
MONTALCHEZ CENTRE DU VILLAGE	15	PAG	
MONTALCHEZ LA COMBALLAZ	15	PAG	
MONT-DE- BUTTES	33	PAG	
MONTEZILLON LA GUERITE	11/30	PAG	
MONTEZILLON LES POMMERETS	11/30	PAG	
MONTMOLLIN HAUT-DU- VILLAGE	11/30	PAG	
MONTMOLLIN ROUTE DE LA TOURNE	11/30	PAG	
MÔTIERS COLLEGE	33	TRN- autorvt	33moce
MOTIERS GARE	33	TRN- rvt	33MOT
MURIAUX GARE	42	CJ	MURIAUX
MURIAUX GARE	42	CJ- auto	
MURIAUX VILLAGE	42	CJ- auto	

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
--------	------	-----	--------------

<b>N</b>			
NEUCHATEL AVENUE DES CADOLLES	10	TRN- tn	10 CADOL
NEUCHATEL ERMITAGE	10	TRN- tn	10ERMITA
NEUCHATEL	10	CFF	NE
NEUCHATEL GARE CFF	10	TRN- tn	10 Gare
NEUCHATEL GARE CFF	10	PAG	
NEUCHATEL PLACE PURY	10	TRN- tn	10NEPP
NEUCHATEL POSTE	10	TRN- tn	10 Poste
NEUCHÂTEL, GARE FUNAMBULE	10	TRN- tn	10 GarFun
NEUCHÂTEL, RUE DE LA CÔTE	10	TRN- tn	10 CôteRu
NEUCHÂTEL, UNIVERSITÉ FUNAMBULE	10	TRN- tn	10 UniFun
NEUCHATEL- AVENUE DES ALPES	10	TRN- tn	10 Alpes
NEUCHATEL- BAS-DE-LA- MAIN	10	TRN- tn	10 BsMain
NEUCHATEL- CSEM/BAS-DU- MAIL	10	TRN- tn	10 BsMail
NEUCHATEL- BEAUREGARD	10	TRN- tn	10 Brgard
NEUCHATEL- BOINE	10	TRN- tn	10 Boine
NEUCHATEL- CASELLE	10	TRN- tn	10 Casell
NEUCHATEL- CHAMP- BOUGIN	10	TRN- tn	10 Bougin
NEUCHATEL- CHAMP-COCO	10	TRN- tn	10 CCoco
NEUCHATEL- CHAUMONT	11	TRN- tn	11 Chaum

NEUCHATEL-CHEMIN DES MULETS	10	TRN-tn	10 Mulets
NEUCHATEL-CHEMIN DES VALANGINE	10	TRN-tn	10 ChmVal
NEUCHATEL-CIMETIERE	10	TRN-tn	10 Cimetr
NEUCHATEL-COLLEGE DES PARCS	10	TRN-tn	10 CollPa
NEUCHATEL-COLLEGE DU MAIL	10	TRN-tn	10 Mail
NEUCHATEL-COTE	10	TRN-tn	10 CôteFu
NEUCHATEL-CROIX-DU-MARCHE	10	TRN-tn	10 CMarch
NEUCHATEL-ECLUSE	10	TRN-tn	10 Ecluse
NEUCHATEL-ECLUSE	10	PAG	
NEUCHATEL-EVOLE	10	TRN-tn	10 Evole
NEUCHATEL-FAHYS	10	TRN-tn	10FAHYS
NEUCHATEL-FONTAINE-ANDRE	10	TRN-tn	10 FAndré
NEUCHATEL-MICROCITY	10	TRN-tn	10GIBRA
NEUCHATEL-GOUTTES D'OR	10	TRN-tn	10 GttOr
NEUCHATEL-GRISE-PIERRE	10	TRN-tn	10 GrPier
NEUCHATEL-DENIS-DE-ROUGEMONT	10	TRN-tn	10DDR
NEUCHATEL-HOPITAL POURTALES	10	TRN-tn	10 Pourtl
NEUCHATEL-JARDIN ANGLAIS	10	TRN-tn	10 J-Angl
NEUCHATEL-LA CHEMINEE	10	TRN-tn	10 Chemne

NEUCHATEL-LA COUDRE	10	TRN-tn	10 Coudre
NEUCHATEL-LA FAVARGE	10	TRN-tn	10FAVAR
NEUCHATEL-LA ROSIERE	10	TRN-tn	10ROSIE
NEUCHATEL-LE CHABLE	10	TRN-tn	10 Châble
NEUCHATEL-LE PLAN	10	TRN-tn	10 Plan
NEUCHATEL-LE REGIONAL	10	TRN-tn	10 Région
NEUCHATEL-LE ROCHER	10	TRN-tn	10 Rochr
NEUCHATEL-LE STAND	10	TRN-tn	10 STAND
NEUCHATEL-ACACIAS	10	TRN-tn	10 ACACIA
NEUCHATEL-LES BATTIEUX	10	TRN-tn	10 Battx
NEUCHATEL-LES CARRELS	10	TRN-tn	10 Carrel
NEUCHATEL-LES CARRELS	10	PAG	
NEUCHATEL-LES DRAIZES	10	TRN-tn	10 Daize
NEUCHATEL-LES FALAISES	10	TRN-tn	10 Falais
NEUCHATEL-LISERONS	10	TRN-tn	10 LISER
NEUCHATEL-MARRONNIERS	10	TRN-tn	10 MARRO
NEUCHATEL-POUDRIERES	10	TRN-tn	10 POWDR
NEUCHATEL-MALADIERE	10	TRN-tn	10 Maladi
NEUCHATEL-MONRUZ	10	TRN-tn	10 Monruz
NEUCHATEL-NID-DU-CRO	10	TRN-tn	10 NICRO
NEUCHATEL-NUMA-DROZ	10	TRN-tn	10 N-Droz
NEUCHATEL-ORIETTE	10	TRN-tn	10 Oriett
NEUCHATEL-PIERRE-A-BOT	10	TRN-tn	10 PABOT
NEUCHATEL-PIERRE-QUI-ROULE	10	TRN-tn	10 PiRoul

NEUCHATEL-PISCINES	10	TRN-tn	10 Piscin
NEUCHATEL-PONT DES PARCS	10	TRN-tn	10 PtParc
NEUCHATEL-PORT DE SERRIERES	10	TRN-tn	10 PoSerr
NEUCHATEL-PORTE DES ACACIAS	10	TRN-tn	10 PAcaci
NEUCHATEL-PORTES-ROUGES	10	TRN-tn	10 PoRoug
NEUCHATEL-PORT-ROULANT	10	TRN-tn	10 PRoul
NEUCHATEL-PREBARREAU	10	TRN-tn	10 Prébar
NEUCHATEL-RIVERAINE	10	TRN-tn	10 Rivran
NEUCHATEL-ROCHETTES	10	TRN-tn	10 Rchett
NEUCHATEL-BACHELIN	10	TRN-tn	10BACHE
NEUCHATEL-RUE LOUIS-FAVRE	10	TRN-tn	10 LFavre
NEUCHATEL-RUE MATILE 16	10	TRN-tn	10 Mati16
NEUCHATEL-RUE MATILE 34	10	TRN-tn	10 Mati34
NEUCHATEL-SAARS 17	10	TRN-tn	10 Sarr17
NEUCHATEL-SAARS 55	10	TRN-tn	10 Sarr55
NEUCHATEL-STE-HELENE	10	TRN-tn	10SHELE
NEUCHATEL-SAINT-HONORE	10	TRN-tn	10 Honor
NEUCHATEL-SAINT-NICOLAS	10	TRN-tn	10 MEN
NEUCHATEL-SERRIERES	10	CFF	NESE
NEUCHATEL-SERRIERES TN	10	TRN-tn	10 C-Serr
NEUCHATEL-TEMPLE DES VALANGINE	10	TRN-tn	10TEVAL

NEUCHATEL-TERREAUX MUSEUM	10	TRN-tn	10 TERREA
NEUCHATEL-TIVOLI	10	TRN-tn	10 Tivoli
NEUCHATEL-TROIS-CHENES	10	TRN-tn	10 TCHEN
NEUCHATEL-UNIVERSITE	10	TRN-tn	10 Uni 1
NEUCHATEL-VAUSEYON	10	PAG	
NEUCHATEL-VAUSEYON TRN/AUTOVR	10	TRN-tn	10VSEYO
NEUCHATEL-VERGER-ROND	10	TRN-tn	10 VGRON
NODS, BAS DU VILLAGE	65	PAG	
NODS, ECOLE	65	PAG	
NODS, LA RUINE	65	PAG	
NOIRAIGUE	30	TRN-rvt	30noir

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>O</b>			
<b>P</b>			
PERREUX EST	11	PAG	
PERREUX CARREFOUR	11	PAG	
PERREUX PONTAREUSE	11	PAG	
PESEUX CEVENOLS	10	TRN-tn	10 CEVEN
PESEUX FORNACHON	10	TRN-tn	10FORNA
PESEUX PLACEULES	10	TRN-tn	10PLACEU
PESEUX-TEMPLE	10	TRN-tn	10 Peseux
PESEUX TEMPLE	10	PAG	
PESEUX-TOMBET	10	TRN-tn	10TOMBE

PESEUX-VIGNOBLE	10	TRN-tn	10 Vignb
PETIT-MARTEL GARE	21	TRN-cmn	21PTMA
PETIT-MARTEL-EST GARE	21	TRN-cmn	21PTME
PRÊLES, COLLEGE	65	PAG	
PRÊLES, GARE	65	PAG	
PRÊLES, LAVAGE	65	PAG	
PRÊLES, LOUVAIN	65	PAG	

SAIGNELEGIER, RTE DE FRANCE	42	PAG	
SAUGES, LA FONTANETTE	15	PAG	
SAUGES-PRES-SAINT-AUBIN	15	PAG	
SAULES NE	11	TRN-TN	SAULS
SAVAGNIER PRAYES	11	TRN-TN	SAVGP
SAVAGNIER MOULIN DES SAUGES	11	TRN-autovr	
SAVAGNIER-GRAND-SAVAGNIER	11	TRN-tn	30GRSAV
SAVAGNIER-PETIT-SAVAGNIER	11	TRN-tn	30PTSAV
SONVILIER	31	CFF	SV
ST. JOHANNSEN	65	PAG	
ST-AUBIN NE ANC POSTE	15	PAG	
ST-AUBIN NE HOPITAL	15	PAG	
ST-AUBIN NE LE DEVENS	15	PAG	
ST-AUBIN NE PATTUS	15	PAG	
ST-AUBIN NE PETITES VIGNES	15	PAG	
ST-AUBIN NE TIVOLI	15	PAG	

#### 7.4 Q - T

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>Q</b>			
<b>R</b>			
RENAN BE	21/31	CFF	RE
ROCHEFORT CARREFOUR	11/30	TRN-tn	11Rochc
ROCHEFORT CARREFOUR	11/30	PAG	
ROCHEFORT ECOLE	11/30	TRN-tn	11Roché
ROCHEFORT ECOLE	11/30	PAG	
ROCHEFORT L'ERABLE	11/30	TRN-tn	11Lérab

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>S</b>			
SAIGNELEGIER GARE	42	CJ	S'GIER 1 et SAIGNE 2
SAIGNELEGIER	42	CJ-auto	
SAIGNELEGIER, GARE	42	PAG	
SAIGNELEGIER, LE GRAITEUX	42	PAG	

ST-AUBIN NE VILLAGE	15	PAG	
ST-AUBIN NE, LES CHARRIERES	15	PAG	
ST-BLAISE BIF. SUR FROCHAUX	11	PAG	
ST-BLAISE BIF. SUR MALEY	11	PAG	
ST-BLAISE CFF	11	CFF	SBL
ST-BLAISE GARE CFF	11	PAG	
ST-BLAISE LA GOULETTE	11	PAG	
ST-BLAISE, CENTRE	11	TRN-tn	11 StBlais
ST-BLAISE, VOENS	11	PAG	
ST-BLAISE GARE LAC	11	BLS-bn	11SBLB
ST-BLAISE GARE LAC	11	PAG	
ST_BLAISE GARE LAC	11	TRN-tn	11StBLac
ST-BLAISE-SENTIER GARE	11	TRN-tn	11 SENT
ST-BLAISE-SOUS-LES-VIGNES	11	TRN-tn	11 SVigne
ST-IMIER	31/66	CFF	STI
ST-IMIER GARE	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, BAKOUNINE	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, BETHANIA	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, CEFF-INDUSTRIE	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, CEFF-SANTE - SOCIAL	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, COLLEGALE	31/66	CJ Auto	

ST-IMIER, CHAMP DE LA PIERRE	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, ERGUEL	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, FONTENAYES	31/66	CH Auto	
St-IMIER, LES GRANDS-CHAMPS	31/66	CH Auto	
ST-IMIER, HÔPITAL	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, LA GOULE	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, LONGINES	31/66	CJ Auto	
ST-IMIER, PLACE DU 16 MARS	31/66	CJ Auto	
ST-SULPICE BAS-DU-VILLAGE	33	TRN-autorvt	33SUBAV
ST-SULPICE LA FOULE	33	TRN-autorvt	33SUFOU
ST-SULPICE POSTE	33	TRN-autorvt	33SUPOS
ST-SULPICE PRISE MILORD	33	TRN-autorvt	33SUPMI
ST-SULPICE TERMINUS	33	TRN-autorvt	33SUTER

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>T</b>			
THIELLE LE VERGER	11	TRN-tn	
THIELLE LE VERGER	11	PAG	
TRAVERS	30	TRN-rvt	33TR
TRAVERS VERGER	30	TRN-autorvt	
TROIS-COMMUNES	11	TRN-tn	11TCOMM

**7.5 U - Z**

Arrêts	Zone	ETC	Oblitération
<b>U</b>			

<b>V</b>			
VALANGIN CENTRE	11	TRN- autovr	11VACEN
VALANGIN LA BORCADERIE	11	TRN- autovr	11VABOR
VALANGIN LA CURE	11	TRN- autovr	11VACUR
VAUMARCUS BAS DU VILLAGE	15	PAG	
VAUMARCUS	15	CFF	VAU
VAUMARCUS MILIEU DU VILLAGE	15	PAG	
VAUMARCUS, GARE	15	PAG	
VAUMARCUS, HAUT DU VILLAGE	15	PAG	
VERNEAZ CROISEE	15	PAG	
VILARS NE	11	TRN- tn	VILRS
VILLERET	66	CFF	VT
VILLIERS CENTRE	30	TRN- autovr	30VICEN
VILLIERS LA CHAMPEY	30	TRN- autovr	30VICHA
<b>W</b>			
WAVRE LES MOTTERESSES	11	PAG	
WAVRE- COLLEGE	11	PAG	
<b>X</b>			
<b>Y</b>			
<b>Z</b>			
ZIHLBRÜCKE GARE	11	BLS- bn	32ZBR